

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX,

APH ET CONSEILS COMMUNAUTAIRES - BUDGET 2017

SUPPLÉMENT « SUMÈNE - LE JOURNAL » N° 10 - JUIN 2017

Conseils municipaux	p 1 à 7	Communauté de communes	p 16 à 27
Budget 2017	p 8 à 11	Questionnaire santé	p 36
Assemblée Participative des Habitants	p 12 à 15		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2017

Présents ou représentés: MORALI.J; CASTANIER.P (représentée par VIGUIER.M); LEPROVOST.R; LAURANS.G ; MERCEREAU.T; BOISSON.I; LOURDAIS J-P , ESPAZE.B, CALAIS.M-C, FESQUET.F ; COLLUMEAU.I ; GRUCKERT.P; FERRERES.S(représentée par TOUREILLE Ch.); GOUDIN.H ; VIGUIER M, TOUREILLE Ch , PALLIER G, TEISSERENC E.
Absent: ANDRIEU.F

AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION PARTENARIAT ENTRE L'EPCC DU PONT DU GARD ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2012 l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Pont du Gard a mis en place une convention de partenariat avec les communes du département.

Lors de sa séance du 16 décembre 2016 le conseil d'administration de l'EPCC a fixé de nouvelles modalités d'accès au site du Pont du Gard pour les Gardois. Il n'y aura plus de carte d'abonnement, mais l'accès gratuit sur présentation d'une pièce d'identité et d'un document justifiant du domicile dans les communes gardoises partenaires. Une nouvelle convention doit donc être approuvée et signée pour ce nouveau dispositif.

La commune s'engageant, elle, à assurer la promotion du site par le biais des bulletins municipaux, panneaux d'information...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention) :

- Donne son accord quant à la signature de la Convention susdite
- Autorise le Maire à la signer

MÉDIATHÈQUE

Madame BOISSON Isabelle, présente un projet de créa-

tion d'une médiathèque dans les locaux de l'ancienne mairie.

Le dossier comprend plusieurs volets:

- Rénovation des bâtiments
- Equipement, mobilier
- Acquisition de collections
- Création de services numériques avec formation.

Et éventuellement l'isolation bâtiment et le changement de la chaudière

Des subventions spécifiques DRAC/Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et DLL / Département (Direction du Livre et de la Lecture), peuvent être demandées.

Un chiffrage de l'ensemble des coûts a été estimé à 98.000 € HT, moins les subventions possibles cela laisserait environ 39000€ à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal:

- Approuve le projet de présentation
- Demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour monter les dossiers de demande d'aide

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU À LA CCCGS

La loi pour l'accès au logement et urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'application.

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus ».

Considérant que la commune doit rester gestionnaire et garant de son territoire

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Et vu l'article 136 de la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE:

Article 1 ; de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Article 2 : de demander au Conseil Communautaire, à tout EPCI, de prendre acte de cette décision d'opposition

HAMEAU DE CEZAS ECLAIRAGE PUBLIC **MISE EN DISCRÉTION SMEG**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : hameau de Cézas /éclairage public coordonné à la mise en discrétion du réseau électrique (coord. opé. 16-DIS-10)

Ce projet s'élève à 16 759,56 € HT soit 20 111,47€TTC.

Définition sommaire du projet :

En coordination avec l'opération de mise en discrétion des réseaux (Opération 13-DIS-107), la Mairie a sollicité le SMEG pour la mise en souterrain du réseau éclairage public et le remplacement des lanternes sur support de type ballons fluos.

Les travaux consisteront en partie à réutiliser des fourreaux en attente posés par la Mairie dans le cadre de travaux de mise en valeur du hameau (réalisation de deux calades en pierres).

A poser 4 candélabres et 3 lanternes sur façade de type à leds.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 16 759,56 € HT soit 20 111,47 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure

dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 20 110,00 €.

4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.

5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:

- le premier acompte au moment de la commande des travaux.

- le second acompte et solde à la réception des travaux.

6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 367,52 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

HAMEAU DE CEZAS TELECOM DISCRÉTION SMEG

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : hameau de Cézas / infrastructure télécom coordonnée à la mise en discrétion du réseau électrique (coord. opé. 15-DIS-10)

Ce projet s'élève à 17 061,65€HT soit 20 473,98€TTC.

Définition sommaire du projet :

En coordination avec l'opération de mise en discrétion des réseaux (Opération 13-DIS-107), la

Mairie a sollicité le SMEG pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication sur le hameau de

Cezas. Les travaux consisteront en partie à réutiliser des fourreaux en attente posés par la Mairie dans le cadre de travaux de mise en valeur du hameau (réalisation de deux calades en pierres). A créer un génie civil de télécommunication de 350 ml avec la pose de 5 chambres structure.

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 17 061,65 € HT soit 20 473,98 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 20 470,00 €.

4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.

5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan

Financier Prévisionnel:

- le premier acompte au moment de la commande des travaux.

- le second acompte et solde à la réception des travaux.

6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 1 059,46 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « CHIFFRES ET LETTRES »

Vu la demande présentés et les besoins de l'Association des chiffres et des lettres

Le conseil municipal, à l'unanimité accorde une subvention exceptionnelle de 76 € à celle-ci.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Présents : MORALI.J; CASTANIER.P;
LEPROVOST.R;(représenté par MORALI J.)
LAURANS.G; MERCEREAU.T(représentée par M-C CALAIS); VIGUIER M; TEISSERENC.E;
BOISSON.J; LOURDAIS J-P; ESPAZE.B,
CALAIS.M-C; FESQUET.F(représentée par BOISSON I.); COLLUMEAU.I; GRUCKERT.P;
ANDRIEU.F; TOUREILLE.C; PALLIER.G;
FERRERES.S;(représentée par GOUDIN H.)
GOUDIN.H

APPROBATION COMPTE DE GESTION RECEVEUR BUDGET AEP ET ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les recettes et les dépenses sont régulières.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

BUDGET AEP ET ASSAINISSEMENT 2017 AFFECTATION EXCEDENT D'EXPLOITATION

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.

Considérant le compte administratif 2016

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente : un excédent de fonctionnement de 59.793,35 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

Section de fonctionnement (002): 54.994,35€

Section d'investissement (1068) : 4.799,00

BUDGET GENERAL 2017 AFFECTATION EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.

Considérant le compte administratif 2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente: un

excédent de fonctionnement de 349.648,31 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement à l'unanimité comme suit:

- Section de fonctionnement (002): 196.618,31 €

- Section d'investissement (1068) : 153.030,00 €

BUDGET PRIMITIF AEP ET ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2017 AEP et Assainissement

- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 353.000 €

- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 457.500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2017 de l'eau et de l'assainissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET AEP ET ASSAINISSEMENT

Mr MORALI Jérôme, Maire, s'est retiré de lors du vote de la délibération

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Pascal CASTANIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mr MORALI Jérôme, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Lui donne acte à l'unanimité de la présente :

RESULTAT DE L'EXERCICE :

DEPENSES	Réalisations	RECETTES	Réalisations
Dépenses d'investissement De l'exercice	131.923,60	Recettes d'investissement De l'exercice	126.953,88
Déficit reporté	0	Excédent antérieur reporté	200.423,32
TOTAL	131.923,60	TOTAL	327.377,20
Excédent d'investissement de clôture		195.453,60	

DEPENSES	Réalisations	RECETTES	Réalisations
Dépenses d'exploitation De l'exercice	291.748,20	Recettes d'exploitation De l'exercice	311.790,48
Déficit reporté	0	Excédent antérieur reporté	39.751,07
TOTAL	291.748,20	TOTAL	351.541,55
Excédent d'exploitation de clôture		59.793,35	

Excédent cumlé : 255 246,95

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET GÉNÉRAL

DEPENSES	Réalisations	RECETTES	Réalisations
Dépenses d'investissement De l'exercice	168.319,41	Recettes d'investissement De l'exercice	465.084,11
Déficit reporté	342.257,60	Excédent antérieur reporté	0
TOTAL	543.577,01	TOTAL	465.084,11
Déficit d'investissement de clôture		45.492,90	

DEPENSES	Réalisations	RECETTES	Réalisations
Dépenses d'exploitation De l'exercice	1.119.453,39	Recettes d'exploitation De l'exercice	1.248.614,90
Déficit reporté	0	Excédent antérieur reporté	220.485,80
TOTAL	1.119.453,39	TOTAL	1.469.100,70
Excédent de fonctionnement de clôture		349.648,31	

Excédent cumlé : 304155,41

**APPROBATION COMPTE DE GESTION RECEVEUR
BUDGET GENERAL 2016**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les recettes et les dépenses sont régulières.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

VOTE DES TAUX 2017 ET BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2017 comme suit:

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 1.367.088 €

- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 342.620 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité (1 abstention)

Monsieur le Maire présente ensuite les taux d'imposition 2017 des trois taxes directes locales

- Taxe d'habitation	9,96 %
- Foncier bâti	15,85 %
- Foncier non bâti	38,12 %

Taux inchangés par rapport à 2016

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote les taux à l'unanimité

INDEMNITÉS DE FONCTION ADJOINTS AU MAIRE

Vu le CGCT et notamment les articles L 2123-20 et suivants.

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics hospitaliers.

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versée aux Adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à compter du 01/01/17 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire, soit:

1er Adjointe

16,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à Pascale CASTANIER

2-3-4-5ème Adjoints

6,6% de l'indice Brut terminal de la fonction publique à Richard LEPROVOST, Gilbert LAURANS, Marie VI-GUIER, Tania MERCEREAU.

Cette délibération annule et remplace celle du 14 mars 2016.

**INDEMNITÉS DE FONCTION
AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le budget communal

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics hospitaliers.

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa II, les conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe du budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation

En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune

Cette indemnité s'élève au maximum à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 29 MAI 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, et à compter du 01/01/17 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipaux, soit:

2,10% de l'indice brut terminal à TEISSERENC Emmanuel, LOURDAIS Jean-Philippe, CALAIS Marie-Christine, FESQUET Fabienne, COLLUMEAU Isabelle, GRUCKERT Patrice, ANDRIEU Franck, TOUREILLE Christian, PALLIER Ghislain, FERRERES Sonia, GOUDIN Hélène

Mme BOISSON Isabelle et Mr ESPAZE Bernard ne souhaitant pas recevoir cette indemnité.

Cette délibération annule et remplace celle du 23 février 2015.

INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE

- Monsieur le Maire expose que la loi n° 2015- 366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux a introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités des maires. Ce dispositif, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2016, prévoit que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois, pour les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

- Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics hospitaliers.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123- 20 et suivants;

- Vu la demande du Maire de Sumène afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous.

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
De 1000 à à 3499	43

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 43 % étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

□ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accéder à la demande de M. Jérôme MORALI, et de conserver le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 25,78 % de l'IB terminal de la fonction publique à M. Jérôme MORALI.

Cette délibération annule et remplace celle du 14 mars 2016.

Présents ou représentés: MORALI.J; CASTANIER.P ; LEPROVOST.R ; LAURANS.G (représentée par ESPAZE B); MERCEREAU.T; BOISSON.I; LOURDAIS J-P , ESPAZE.B, CALAIS.M-C, FESQUET.F ; COLLUMEAU.I ; GRUCKERT.P; FERRERES.S(représentée par PALLIER G); GOUDIN.H ; VIGUIER M, TOUREILLE Ch , PALLIER G, TEISSERENC E;ANDRIEU.F

CHARGES DU PERSONNEL « BUDGET EAU »

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du vote des budgets primitifs 2017 une somme d'argent a été affecté du budget de l'eau pour le budget général quant au remboursement des charges de personnel soit 68.000€. Cette somme représente 11,53 % de la masse salariale de la commune, soit 1 poste de Technicien et 1 poste d'Adjoint Technique. Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette répartition et la somme susdite.

CHOIX MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA MÉDIATHÈQUE

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 27 février 2017 par laquelle le conseil municipal avait, à l'unanimité, approuvé le projet de création d'une médiathèque dans les locaux de l'ancienne mairie.

Après contact, Mme MABILLE, Architecte a fait une proposition de marché de maître d'œuvre pour un coût forfaitaire de 1500 € HT comprenant la mission suivante: APD (Avant Projet Définitif).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Confie à Mme Delphine MABILLE, architecte à Sumène, la mission de maître d'œuvre, dans les conditions susdites.

- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ETUDE GÉOTECHNIQUE CHOIX BUREAU D'ÉTUDES

Le maire rappelle que dans le cadre de la réalisation de la nouvelle station d'épuration une consultation pour une étude géotechnique de type mission G2 AVP a été lancée le 14 mars 2017 auprès de 4 bureaux d'études.

En fin de consultation, un seul bureau a répondu: Le Cabinet ARGEO situé à Calvisson.

Le prix proposé pour cette mission s'élevant à 3310€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

Donne son accord sur cette proposition d'étude géotechnique au prix susdit.

Autorise le Maire à signer cette proposition.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu la demande présentée et les besoins de l'Association les Elvis Platines pour leur 20ème anniversaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité accorde une subvention exceptionnelle de 1000€ à celle-ci.

MISE AUX NORMES ET SÉCURISATION TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise aux normes et de la sécurisation du terrain de football des subventions ont été obtenues auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Le Cabinet CETUR LR du Vigan ayant été choisi comme maître d'œuvre pour mener à bien ce projet d'aménagement, pour un coût de 2800€ pour le projet et 5% pour l'ACT, VISA, DET, et AOR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le choix et la signature pour la personne responsable du marché, le Maire, de l'acte d'engagement avec le Cabinet CETUR LR.

- Donne son accord pour la réalisation par le cabinet CETUR LR aussi bien de la phase PRO (projet) que de la phase optionnelle ACT, VISA, DET et AOR.

CRÉATION D'UNE MÉDIATHÈQUE

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 27 février 2017 par laquelle le conseil municipal a, à l'unanimité, approuvé le projet de création d'un médiathèque dans les locaux de l'ancienne mairie.

L'avant-projet définitif (APD) de l'opération fait apparaître un coût estimatif des travaux à 61.900€HT, auquel il faut ajouter la note d'honoraires de l'architecte 4.750€HT soit un coût total estimé à 66.650€HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve cet avant projet définitif et son coût à 66.650€HT

Sollicite :

- L'aide de l'Etat, dans le cadre de la DGD concours particulier DRAC

1. Sur le bâtiment et l'architecte 50% de 32.650 €
soit : **16.325 €**

2. Sur l'isolation et la chaudière 80% de 34.000€
soit : **27.200 €**

- L'aide de la Région dans le cadre des travaux aux équipements culturels

14 % de 66.650 € soit : **9.331€**

- Emprunt communal et fonds propres 20,70 % soit :
13.794€

TOTAL 66.650€

Autorise le Maire à signer toutes pièces concernant ce projet.

SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable

Choix de l'entreprise retenue

Approbation du rapport de présentation du marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune à précédemment délibéré pour engager une démarche pour la réalisation de l'étude d'un « Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable », et qu'une consultation a été réalisée sous la forme d'un marché selon la « procédure adaptée ».

Monsieur le Maire présente alors le Rapport d'analyse des offres, réalisé par le Conseil départemental, AMO de l'étude. L'analyse des offres par la commission informelle de dépouillement a conduit à classer à égalité les propositions des entreprises ENTECH, pour un montant de 72 538,80€TTC, et OTEIS pour un montant de 65 904,60€TTC, conformément aux critères du Règlement de la consultation.

Monsieur le Maire rappelle que le montant prévisionnel du marché d'étude était de 95 679,60€TTC et que l'offre retenue reste donc dans l'enveloppe prévue.

Monsieur le Maire propose donc de valider le choix de la commission informelle d'ouverture des offres et de retenir la proposition de l'entreprise OTEIS pour un montant de 65 904,60€TTC, et d'approuver le Rapport de présentation du marché.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité (1 abstention):

Article 1

De valider le choix de la commission informelle d'ouverture des offres concernant la consultation du marché d'étude d'un « Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable » et de retenir la proposition de l'entreprise OTEIS pour un montant de 65 904,60 €TTC.

Article 2

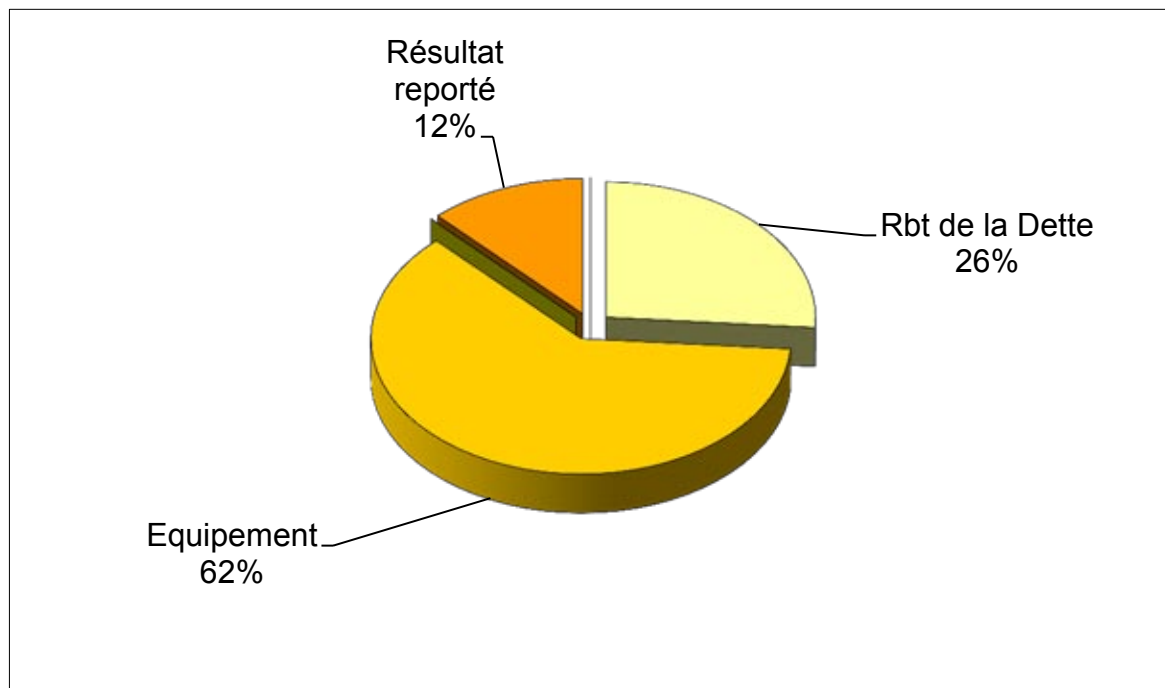
D'approuver le Rapport d'analyse des offres.

Article 3

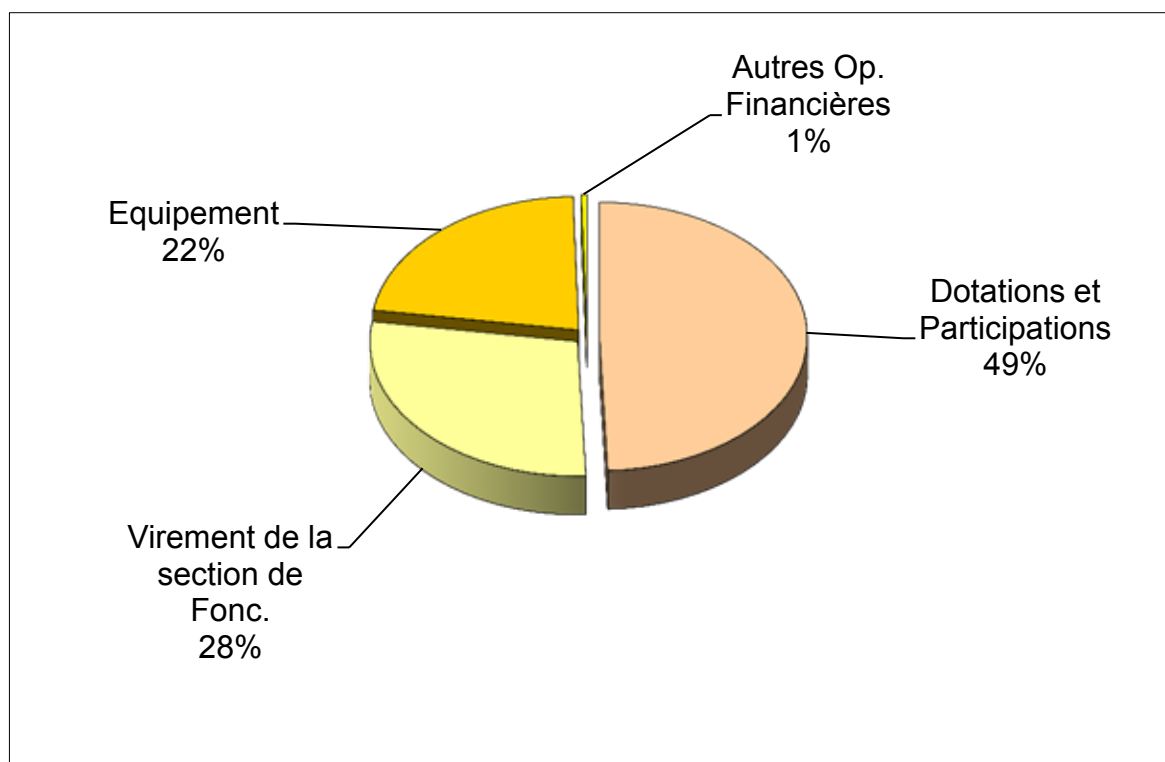
D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités utiles au déroulement de l'opération, y compris concernant d'éventuels avenants au marché ou décisions de poursuivre.

BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE

Dépenses d'Investissement – Prévisions

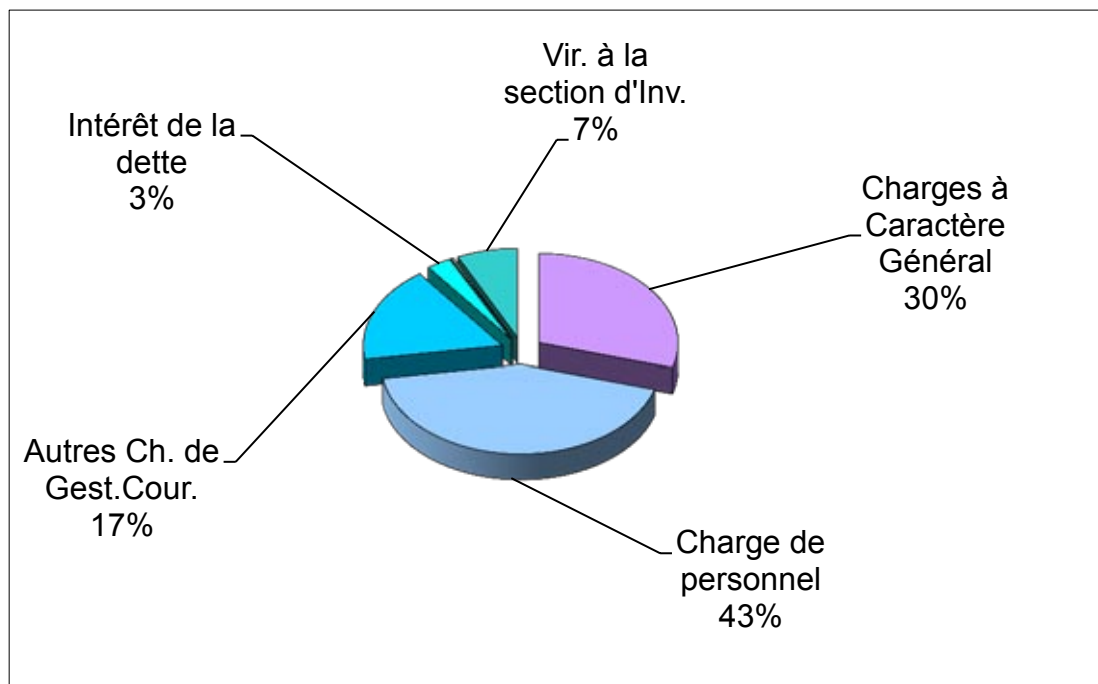


Recettes d'Investissement – Prévisions

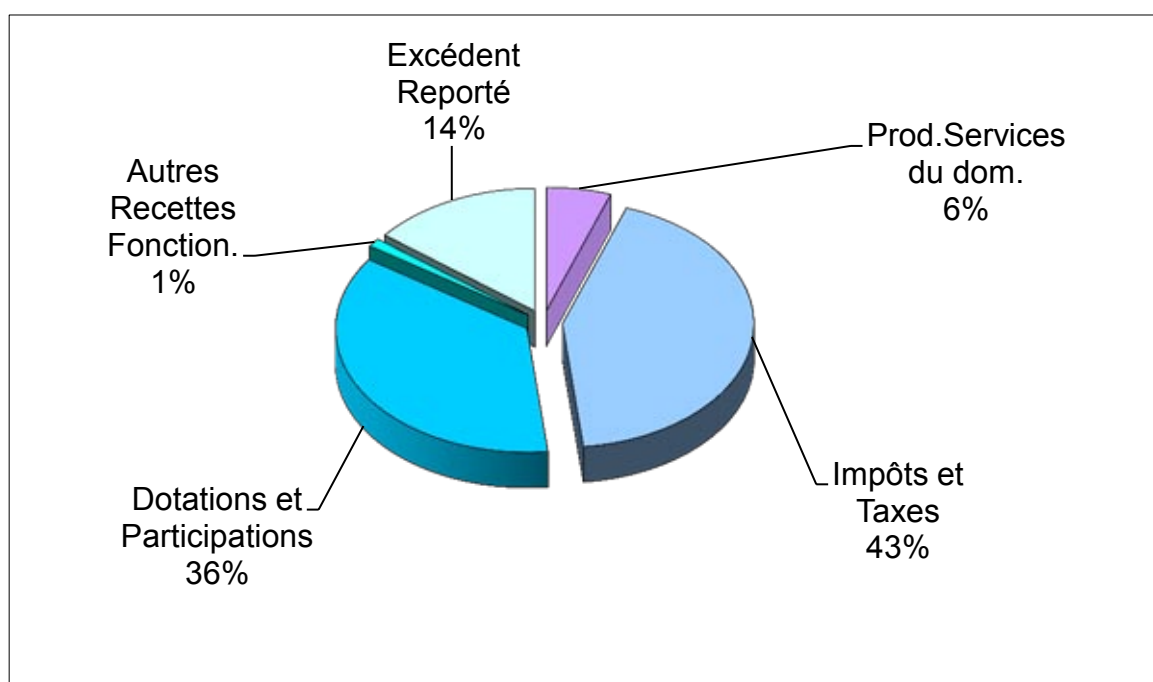


BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE

Dépenses de Fonctionnement - Prévisions

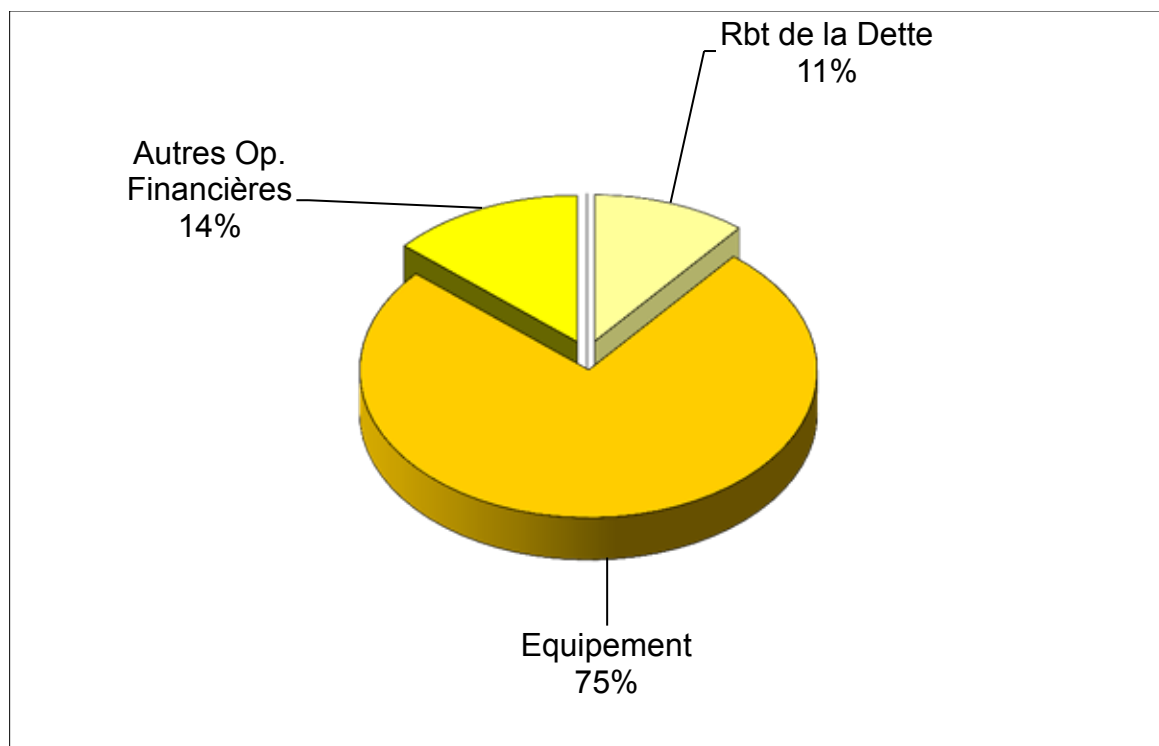


Recettes de Fonctionnement - Prévisions

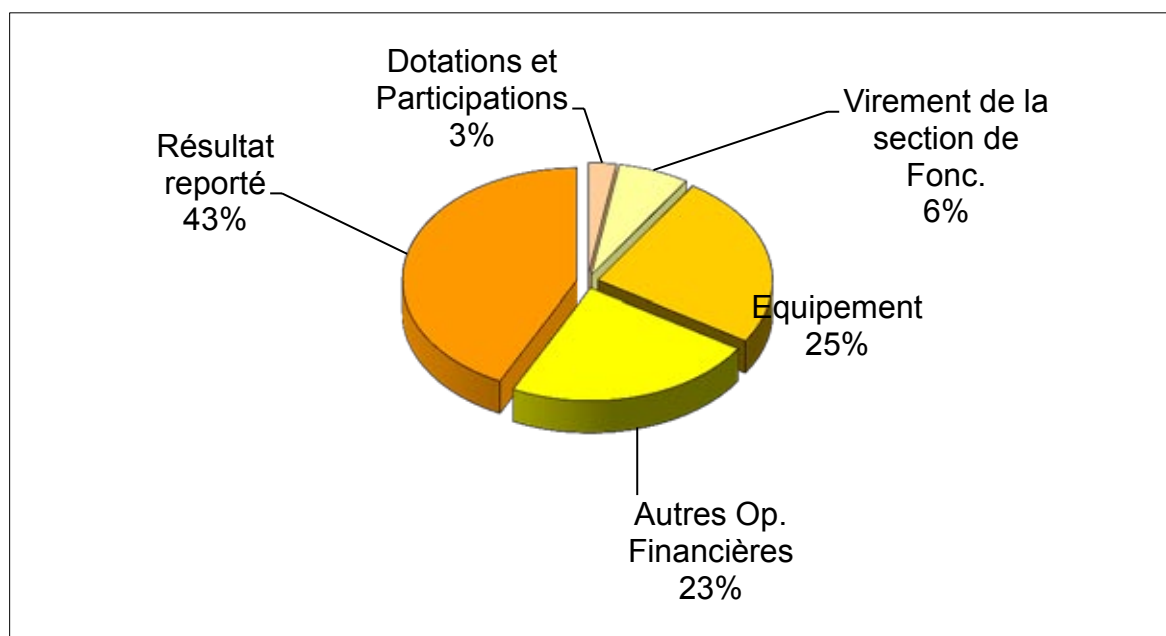


BUDGET PRIMITIF 2017 AEP

Dépenses d'Investissement - Prévisions

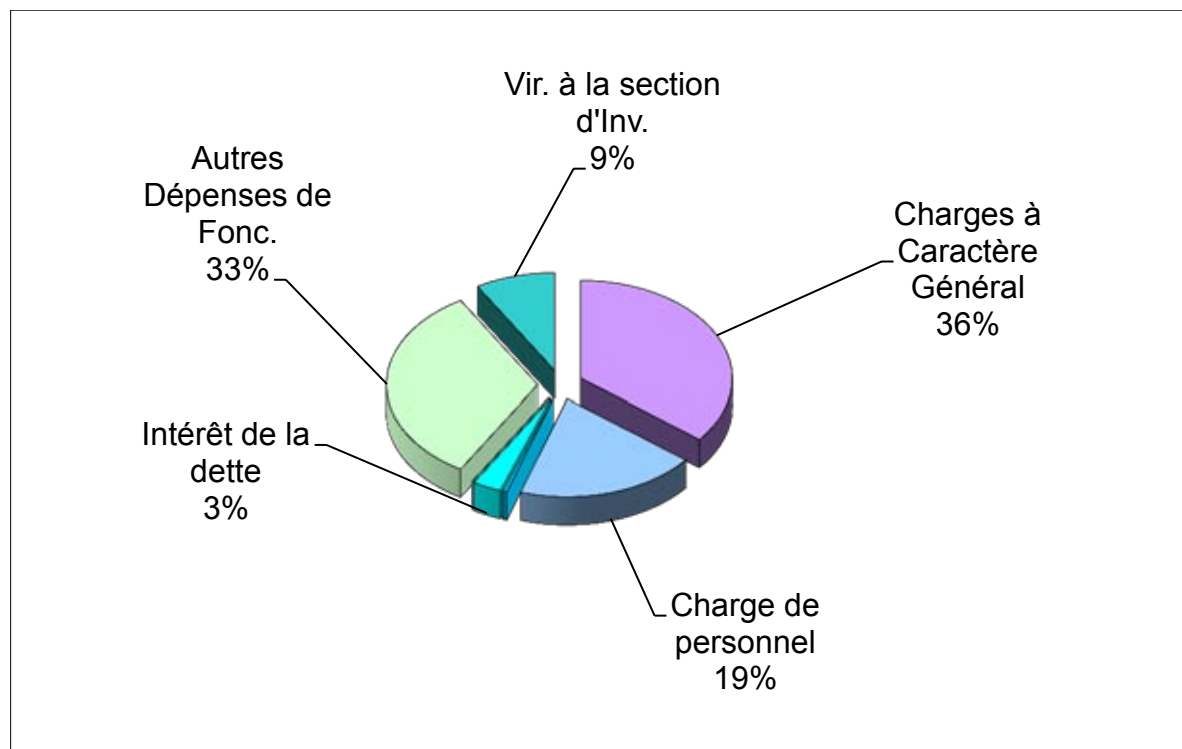


Recettes d'Investissement - Prévisions

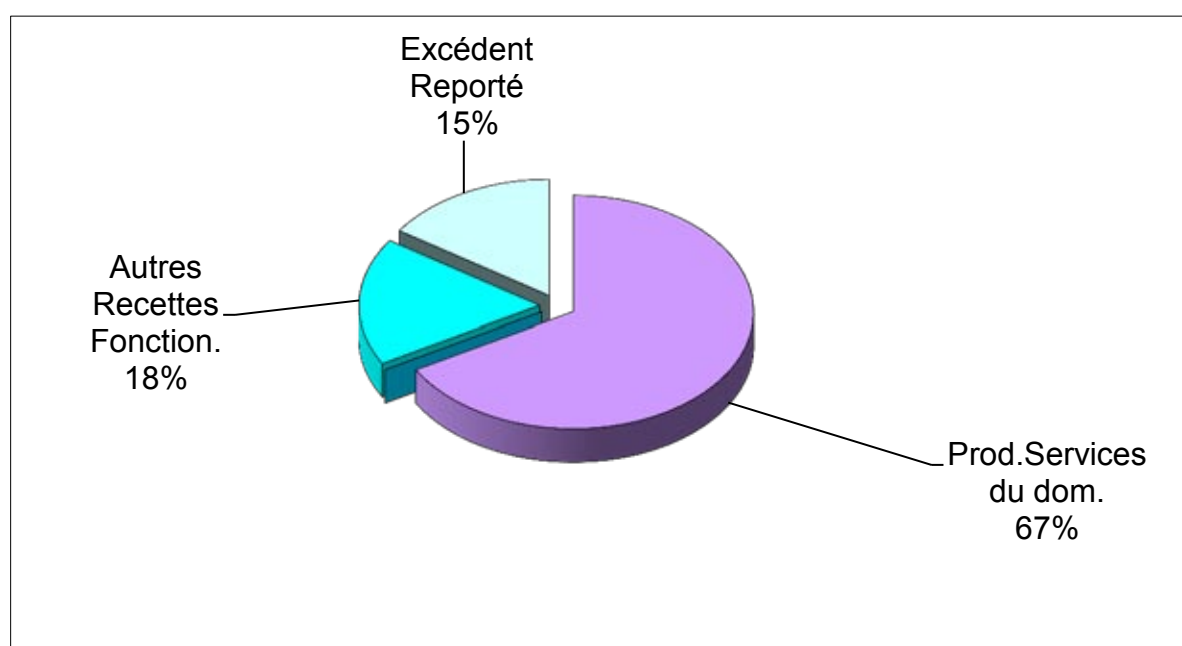


BUDGET PRIMITIF 2017 AEP

Dépenses de Fonctionnement - Prévisions



Recettes de Fonctionnement - Prévisions



ASSEMBLÉE PARTICIPATIVE DES HABITANTS**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**
APH DU 17 JANVIER 2017

Présents : Damien Anxionnat, Martine Barbier, Marie-therèse Bosc, Astrid Rocher, Delphine Mabilie, Stéphane Boissière, William Salery, Thierry Ribaldone, Joelle Favrel.

Adjoint en charge de la commission communication & démocratie locale: Richard Leprovost

Un point d'information rapide est fait par Richard pour apporter les dernières nouvelles concernant la communauté de communes, en particulier sur la signature d'un contrat de ruralité avec la communauté de communes du grand Pic Saint Loup. Aucun argument recevable sur la pertinence de ce choix pour notre territoire n'a été donné par le président, Jacques Rigaud et le Maire de Ganges, Michel Fratissier. Les délégués de huit communes héraultaises et gardoises, dont Sumène, craignent que cette manœuvre amorce une fusion future avec la CC du Grand-Pic Saint Loup, sans débat et surtout sans étude comparative sur les avantages et inconvénients des différentes fusions possibles. Ces communes ont demandé un rendez-vous avec la sous-préfète de Lodève pour faire le point sur cette question. Une lettre a été distribuée à l'ensemble de la population de notre communauté de communes pour information.

Richard évoque ensuite une étude, portée par le SIVU, sur l'impact de la culture de l'oignon doux sur la qualité de l'eau de nos rivières. La coopérative des oignons doux, le parc national des Cévennes, la DDTM du Gard, l'agence de l'eau et la DREAL sont associés à cette étude. Stéphane intervient pour dire qu'il ne croit pas que les quelques hectares cultivés en oignons doux soient responsables d'une pollution de la rivière. Richard répond que globalement, il ne le croit pas non plus mais que ponctuellement, sur des parcelles proches du cours d'eau, par exemple, ou lors de pluies printanières, il peut y avoir problème avec des molécules qui sont toutes classées hautement toxiques pour la vie aquatique. Il ajoute que nombre de Suménois croient que la perte de biodiversité qu'ils constatent ces dernières années est due principalement à cette culture et qu'il est peut-être temps d'avoir une étude qui mettent un terme aux « croyances » d'un côté comme de l'autre, en apportant des éléments objectifs sur cette question. Si des points noirs étaient identifiés, les agriculteurs concernés pour-

raient bénéficier d'un accompagnement pour résoudre le problème. Enfin, la démarche volontaire et transparente de la coopérative dans ce domaine ne peut être que bénéfique pour la mise en valeur de ses produits auprès de consommateurs de plus en plus vigilants sur ces questions environnementales.

La discussion s'engage ensuite sur des questions des participants. Stéphane s'étonne que les lumières du village restent allumées la nuit alors que les pouvoirs publics incitent à l'économie pendant les périodes de grand froid. Un participant répond que c'est dans la tranche horaire 18h-21h que la consommation des ménages est la plus élevée et qu'éteindre à partir de 23h ne serait pas très utile dans ce cas. Damien rebondit sur le sujet pour suggérer d'installer un minuteur sur le champ des compagnons car il constate que les utilisateurs du soir oublient fréquemment d'éteindre en partant et qu'outre la consommation inutile, cela gêne le voisinage. Globalement, les participants s'impatientent sur le sujet de l'éclairage public dont nous avons débattu il y a quelques mois. Richard répond que la municipalité est toujours mobilisée sur le sujet et qu'elle a décidé d'inclure cette question dans un projet global de réfection de l'éclairage public. Un des participants répond que c'est bien mais demande si il ne serait pas possible d'éteindre la nuit avec notre système actuel pour réaliser des économies dès à présent et limiter la pollution lumineuse. Richard répond qu'il ne sait pas si le système actuel est pourvu d'un minuteur qui le permet et qu'il posera la question. Sur cette question de minuteur, un participant s'étonne d'avoir vu l'arrosage automatique du parc Lucie Aubrac en marche dans la journée et demande si il n'est pas possible de le programmer pour un fonctionnement nocturne. William intervient ensuite pour dire son inquiétude au sujet des « bartasses » qui envahissent des terrains laissés à l'abandon par les propriétaires. C'est un risque fort en cas d'incendie et il ne comprend pas pourquoi les pompiers qui incitaient et accompagnaient les propriétaires pour faire de l'éco-buage, ne le font plus. Astrid revient sur la dangerosité de la traversée piétonne devant la pharmacie à cause des voitures qui roulent trop vite à cet endroit et du manque de visibilité des piétons débouchant du plan. Elle demande si il est prévu des ralentisseurs à cet endroit. Damien rebondit sur cette question pour dire que le trottoir à l'angle de la rue de la gare et de la RD11, avant la pharmacie, est gênant pour les véhicules.

Richard informe ensuite les participants des changements dans le tri pour les sacs jaunes. A partir du 1er Janvier, on peut y mettre beaucoup plus de déchets recyclables (pots de yaourts, boîtes de conserves sales,...). Une plaquette d'information va être distribuée dans toutes les boîtes aux lettres. Stéphane fait remarquer que les usagés auront peut-être quelques réticences à transporter dans leur véhicule des sacs jaunes plus « sales » qu'avant et il propose d'augmenter le nombre de collecteurs pour sacs jaunes sur la commune et en particulier dans les écarts sachant que, si le tri s'améliore, on devrait pouvoir remplacer certains collecteurs gris par des jaunes. Richard évoque ensuite l'installation de composteurs collectifs dans le bourg et la majorité des participants semblent intéressés par l'idée. Richard s'informerait sur le sujet pour l'évoquer lors de la prochaine réunion du Syntoma.

Enfin, pour finir, Richard propose aux membres de l'APH de se choisir un(e) suppléant(e) pour les remplacer en cas d'absence. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des participants. Ce suppléant devra être une personne proche avec qui le membre de l'APH communique régulièrement. (Conjoint ou conjointe, membre de la famille, voisin, ami(e), etc...). Les membres de l'APH communiqueront leur choix en précisant le nom et l'adresse mail pour que les comptes-rendus futurs soient envoyés à tous les membres et suppléants.

Date de la prochaine réunion APH : mardi 14 Mars 2017 à 19h à l'Escale

Ordre du jour :

Information: Comcom, step, nouveau site internet de la commune.

Discussions et débats : Projet leader et salle Ferrier

Questions diverses et choix des prochains sujets

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION **APH DU 14 MARS 2017**

Présents : Damien Anxionnat, Martine Barbier, Marietherèse Bosc, Astrid Rocher, Stéphane Boissière, Chantal Gayaud, Nicole Argaillet, Philippe Lesage, Jean-Claude Pintard, Hubert Bresson, Véronique Redares.

Adjoint en charge de la commission communication & démocratie locale: Richard Leprovost

La réunion commence par la lecture et la validation du compte rendu de la dernière réunion du 17 Janvier 2017. Certaines questions évoquées dans cette réunion ont été posées aux élus ou aux services techniques.

L'idée d'installer un minuteur sur le champ des compagnons a recueilli l'approbation des élus interrogés et les services techniques en ont validé la faisabilité dans un délai raisonnable.

Par contre, il n'est pas possible avec l'équipement d'éclairage public actuel d'éteindre la nuit parce qu'il n'y a pas de minuteur général qui permettrait de le programmer mais seulement des coupe-circuits manuels sur les différentes parties du réseau. Concernant la vitesse des véhicules devant la pharmacie, une réflexion d'ensemble sur ce secteur est en cours pour apporter une solution. Enfin, le problème du trottoir trop saillant en face du bec fin des Cevennes a été résolu par une intervention des services techniques.

Une discussion informelle, « à bâtons rompus », s'engage ensuite sur différents sujets soulevés par les participants et qu'il est difficile de retranscrire de manière exhaustive dans ce compte rendu. Voici ce que j'ai pu en retenir et noter :

Sur la question de l'irrigation des espaces verts de la commune et du coût que cela représentera pour le budget quand la compétence passera à la comcom, Hubert fait remarquer qu'il existe un ancien puits sur le parc Lucie Aubrac. Pourquoi ne pas l'utiliser ?

Concernant la circulation sur le pont petit et le cheminement piéton qui n'est pas satisfaisant. Pourquoi ne pas déplacer ou doubler ce passage piéton ? Oui, mais quid du passage des camions ? Et la barrière qu'il faut abaisser en cas de crue ?

Grand rue, problème de vitesse des véhicules. Pourquoi ne pas inverser le sens de circulation ?

Sur la vitesse des véhicules dans certaines rues du village, pourquoi ne pas installer des panneaux lumineux qui alertent sur la vitesse excessive ? Faire du préventif avant le répressif.

Toujours sur la circulation, les traçages au sol ne sont souvent pas respectés parce qu'ils ne sont pas des obstacles et qu'ils sont peu visibles, étant au sol. Les plots blancs sont mieux pour ces questions mais ne sont pas esthétiques. Pourquoi pas un petit trottoir chanfreiné pour matérialiser le cheminement dans les chicanes de ralentissement et de croisement ?

Suite à cette discussion, Richard informe l'assemblée de la mise en ligne prochaine du nouveau site internet de la commune. Il y aura une rubrique APH et à ce sujet Richard demande aux participants si ils souhaitent que leur adresse mail figure sur le site. A une grande majorité, les membres présents ne le souhaitent pas mais suggèrent qu'une adresse spécifique pour l'APH soit créée.

Débat projet Leader :

Les participants ont reçu la dernière version du projet pour information. Dans l'ensemble, ce projet soulève de l'intérêt mais appelle quelques questionnements et réserves lors du tour de table.

Hubert : Très bonne idée pour intéresser les visiteurs à notre patrimoine.

Martine : Beau projet mais attention aux coûts de fonctionnement. Quelles seront les recettes, directes ou indirectes, pour la commune ? Aller plus loin que le tourisme, l'utiliser comme tremplin pour attirer de nouveaux commerçants. Cet aspect est peu développé ou mis en avant dans ce projet.

Stéphane : Un peu d'accord avec Martine, projet médiathèque et projet leader, très bien, mais quid de projets amenant de l'activité sur la commune ? Baisse de charges pour inciter de nouvelles installations commerciale et artisanales. Beaucoup de bâtiments publics sur la commune qu'il faut chauffer l'hiver. Pourquoi pas espace semi ouvert non chauffé ? Il manque aussi dans ce projet une structure avec une capacité d'accueil de groupes, type gîte d'étape collectif ou auberge de jeunesse.

Astrid : Projet sympa mais penser aux recettes. Location à des exposants ? Produits locaux ? Commerçants ? Artistes ? Attention à ne pas concurrencer ou faire double emploi avec l'Escale.

Jean-Claude : Pourquoi ne pas y organiser de nouveau des bals ? Des projections de cinéma ?

Philippe : Il faut que la salle Ferrier soit aménagée pour accueillir le plus d'activités différentes possibles. Il faut remplir ce lieu et il faut que ça bouge !

Nicole : D'accord avec les remarques qui ont été faites. Bien informer sur les activités qui se feront dans le cadre de ce projet.

Chantal : Associer au mieux les commerçants du village et les producteurs locaux, qu'ils investissent ce lieu pour le faire vivre en créant des événements pour diversifier leur offre.

Marie-thérèse : Pour limiter les coûts, dans un premier temps, n'ouvrir qu'en belle saison puis voir après. Dynamiser les villageois autour du projet en informant et en favorisant les initiatives pour qu'ils adhèrent à ce projet et y trouvent des intérêts.

Damien : Trouve ce projet intéressant mais aurait souhaité avoir plus d'informations dans le texte sur les retombées économiques attendues, comme dans un prévisionnel ou une étude de marché.

Véronique : Très bonnes idées pour l'ensemble du projet avec les parcours découvertes autour d'un lieu comme la salle Ferrier. Belle salle, beaucoup de potentiel, très agréable pour des petits spectacles. En faire aussi un lieu culturel en lien avec la médiathèque pour des projections cinéma ou documentaire avec débat.

Questions diverses :

Suite à la modification du tri dans les sacs jaunes, un participant demande s'il serait possible d'installer un container pour le verre et un container pour les sacs jaunes à Sounalou. Ainsi qu'un container pour sacs jaunes au Castanet.

Que devient le projet d'aire de pique-nique avec barbecue sous le Diguedan ?

Date de la prochaine réunion APH : mardi 25 Avril 2017 à 19h à l'Escale

Ordre du jour :

Information: Budget commune et Comcom, plan de gestion de la ressource en eau

Discussions et débats : Projet Jauverte

Questions diverses et choix des prochains sujets

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION **APH DU 25 AVRIL 2017**

Présents : Damien Anxionnat, Martine Barbier, Martine Itier, Astrid Rocher, Chantal Gayaud, Nicole Argaillet, Philippe Lesage, Jean-Claude Pintard, Hubert Bresson, Véronique Redares.

Adjoint en charge de la commission communication & démocratie locale: Richard Leprovost

Invitées pour le point informations : Pascale Castagnier et Isabelle Boisson

Invité pour le débat : Emmanuel Teisserenc

La réunion commence par la lecture et la validation du compte rendu de la dernière réunion du 14 Mars 2017.

Informations :

Pascale et Isabelle interviennent ensuite pour apporter des informations supplémentaires et répondre aux questions soulevées lors du débat du 14 Mars. Tout d'abord, le projet leader ne concerne pas uniquement la salle Ferrier. C'est un projet d'ensemble qui inclue

la salle Ferrier, des itinéraires « découvertes » dans le village et aux alentours jusqu'à Saint Martial et Saint Roman de Codières.

Tout cela bien évidemment en lien avec l'ouverture de la voie verte (Fin 2017, début 2018) et un affichage des différents itinéraires.

La salle Férier sera un lieu ressources pour les visiteurs qui y trouveront de l'information, sur le village et nos vallées Cévenoles, dans un format ludique et/ou connecté.

Des événements pourront y être organisés par des commerçants ou des producteurs locaux sous forme de « rencontres gustatives » par exemple, ou bien des événements culturels, avec un tarif de location de la salle abordable mais qui permette de couvrir les coûts de fonctionnement de ce lieu.

Outre ces rentrées directes, la municipalité espère de ce projet une fréquentation accrue de notre village et, au travers des activités qui seront proposées, une incitation pour les visiteurs à rester sur le village quelques jours en consommant sur place chez nos commerçants, restaurateurs et hébergeurs.

Débat :

Le document de présentation: « JAUVERTE : Création d'un espace de valorisation du Pays » a été transmis aux participants avant la réunion, pour information. Emmanuel Teisserenc, présent a cette réunion, présente ce projet, localisé au Mas de Jauverte à Pont-d'Hérault qui appartient au conseil général. Ce projet ambitieux ne pourra se concrétiser qu'avec le soutien des trois communautés de communes qu'il desservirait de par sa situation géographique, ou bien en étant au coeur d'une future communauté de communes qui fusionnerait tout ou partie de ces trois communautés de communes.

C'est donc un projet sur le moyen terme, à l'horizon 2020-2025. Si la question est posée aujourd'hui, c'est que le département, dans une situation budgétaire critique, souhaite vendre le Mas de Jauverte pour la somme de 239k€. La municipalité n'a pu obtenir qu'un report de cette vente au mois de Septembre 2017.

L'avis qui est demandé ce soir à l'APH concerne l'acquisition de ce bien par la commune, si ses finances le permettent, pour la réalisation d'un projet de développement économique sur Pont-d'Hérault, à l'échelle des trois communautés de communes, avec l'aide financière du département, de la région, de l'état, au travers des contrats de ruralité, voire de l'Europe avec le programme LEADER.

L'APH n'a pas à se prononcer sur la viabilité du projet ou les coûts de fonctionnement d'une piscine mais bien

sur l'opportunité de l'acquisition du Mas de Jauverte pour un projet de développement économique et touristique sur Pont-d'Hérault qui, quel qu'en soit sa composition future, sera validé par des études de marché et d'impact, en termes de retombées économiques pour notre territoire.

Après un tour de table, chaque participant se prononce pour l'achat du Mas de Jauverte, en invoquant son emplacement stratégique, son potentiel économique avec un passage de 8000 véhicules par jour en moyenne ainsi que son prix peu élevé comparé au coût de l'immobilier actuel.

Questions diverses :

Un participant demande ou en est la réflexion sur le ralentissement des véhicules rue Cap de Ville ?

Route de Cézas : Des arbres (résineux) ont été coupés au dessus de la route. Était-ce sur un terrain communal ou privé ?

Nouvelles toilettes sur le plan : Pas très joli ! Pourquoi près du terrain de boules ? Pourquoi l'APH n'a pas été consulté ?

Un des participants relaie la demande d'un groupe de Suménois qui demandent si il serait possible de rajouter des bancs au cabanis, sur le trottoir d'en face, et déplorent que les trottoirs près du Duiguedan soient souvent encombrés par des voitures.

Date de la prochaine réunion APH : mardi 30 Mai 2017 à 19h à l'Escale

Ordre du jour :

Informations: Retour des élus sur les derniers avis, contrat local de santé.

Discussions et débats : Plan de gestion de la ressource en eau sur le bassin du fleuve Hérault

Questions diverses et choix des prochains sujets



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES

CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISES

CONSEIL DECOMMUNAUTE DU 31 JANVIER 2017

18H30 à Ganges

Présents : AGONES : BOURGET Emile. - BRISSAC : RODRIGUEZ Jean-Claude. - CAZILHAC : COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Magali, SERVIER Pierre. - GANGES : BERTRAND Marc, FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, OLLIER Hélène, RIGAUD Jacques, SANTNER Muriel. GORNIES : MAURICE Nicole. - LAROQUE : CARRIERE Michel, CHANAL Pierre, RICOME Géralde. - MONTOLIEU : CHAFIOL Guilhem. - MOULES ET BAUCELS : GAUBIAC Jean-Pierre, JALABERT Bernard. - ST BAUZILLE DE PUTOIS : AUZEPY Lydia, GIRARD André, ISSERT Michel. - ST JULIEN DE LA NEF : FAIDHERBE Lucas. - ST MARTIAL : JUTTEAU Françoise. - ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc. - SUMENE : BOISSON Isabelle, LEPROVOST Richard, MORALI Jérôme.

Absents représentés : GANGES : CAUMON Bernard par FRATISSIER Michel, MAZAUURIC Nathalie par OLLIER Hélène, VIGNAL Marinège par FABRIER Gérard, VIVANCOS Bertrand par SANTNER Muriel

Absent : SUMENE : PALLIER Ghislain.

Monsieur le président ouvre la séance et procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Le compte rendu du 20 décembre 2016 fait l'objet d'observations qui doivent être adressées au secrétariat pour être annexées au compte-rendu.

1 : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CINÉMA L'ARC EN CIEL À GANGES : CHOIX D'UN DÉLÉGATAIRE

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation pour le renouvellement de la délégation de service public (DSP) du cinéma l'Arc en ciel à Ganges a été lancée le 31 octobre 2016.

Les candidats pouvaient déposer leurs offres jusqu'au 14 décembre 2016 et la commission DSP s'est réunie le 04 janvier 2017 pour analyser les offres qui étaient au nombre de deux.

La commission DSP a communiqué aux membres du conseil son rapport de présentation et leur propose de retenir CINEODE comme délégataire.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil de se prononcer sur le choix du délégataire et de l'autoriser à signer la délégation de service public ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Monsieur Emile Bourget fait part de son inquiétude par rapport à l'ouverture d'un cinéma à Saint Gély du Fesc et

s'interroge sur le choix du prestataire qui, à son sens, n'a pas toujours donné satisfaction par le passé. Il demande à ce qu'il y ait une vérification des diplômes du projectionniste.

Une personne du public demande à prendre la parole ce qui lui est refusé par le Président.

Monsieur Jean-Claude Rodriguez demande la parole et lit une note écrite par cette personne (annexée au présent compte-rendu).

Après discussion, le Conseil de Communauté décide à 20 voix pour 3 voix contre (Jutteau Françoise, Chafiol Guilhem, Bourget Emile), 8 abstentions (Villaret Luc, Morali Jérôme, RODRIGUEZ Jean-Claude, Boisson Isabelle, Leprovost Richard, Gaubiac Jean-Pierre, Jalabert Bernard, Faidherbe Lucas)

-de choisir CINEODE comme délégataire pour assurer la gestion du cinéma l'Arc en ciel à Ganges.

-d'autoriser le Président à signer la délégation de service public ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

2 : CONTRAT DE RURALITÉ

Monsieur le Président informe le conseil de communauté que la commission Aménagement, développement durable et patrimoine a travaillé sur la rédaction du contrat de ruralité qui sera présenté avec la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.

Il rappelle que la signature avec l'Etat doit intervenir très rapidement et présente le projet de contrat.

Un débat s'ouvre à ce sujet.

Les élus ayant signifié leur désaccord lors du dernier conseil réitèrent leur désaccord quant à la méthode, ils souhaitent avoir un texte définitif.

Monsieur Issert indique que le problème posé n'est pas le contenu du contrat mais la confiance au Président.

Monsieur Chafiol répond qu'il n'est pas question de signer un chèque en blanc au Président.

Madame Boisson rajoute qu'il s'agit d'un problème de responsabilité. Ils ne sont pas contre le contrat mais sur le fait de n'avoir eu connaissance que d'un projet.

Après avoir pris connaissance du projet de contrat de ruralité et en avoir délibéré, le Conseil décide à 20 voix pour, 7 voix contre (Rodriguez Jean-Claude, Morali Jérôme, Boisson Isabelle, Leprovost Richard, Gaubiac Jean-Pierre, Jalabert Bernard, Chafiol Guilhem) et 4 abstentions (Villaret Luc, Faidherbe Lucas, Bourget Emile, Jutteau Françoise) d'autoriser le Président à signer le contrat de ruralité avec la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup et l'Etat.

3 : SUBVENTION À L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DES CÉVENNES MÉDITERRANÉE

Monsieur le Président informe le conseil de communauté que l'association Office de Tourisme des Cévennes Méditerranée demande une subvention pour l'année 2017.

Il rappelle que l'association Office de Tourisme des Cévennes Méditerranée exerce, par convention d'objectifs, les missions qui lui sont déléguées par la communauté de communes.

Il donne lecture du projet de convention dans laquelle figure le versement d'une subvention d'un montant de 155 000 €.

Madame Boisson dit qu'elle n'est pas d'accord avec la façon de faire.

Monsieur Chafiol trouve la méthode scandaleuse, rappelle que ces objectifs ne sont pas réalisables mais reconnaît toutefois qu'il faut voter en urgence.

Madame Boisson précise que l'office de tourisme avait fait plusieurs propositions et demande pourquoi cela n'est pas évoqué.

Monsieur Rigaud rappelle que l'office de tourisme traverse une profonde crise, il se défend d'être le fossoyeur de l'office de tourisme comme cela a été dit. Il précise que si une subvention n'est pas votée rapidement l'association devra déposer le bilan. Le choix de proposer une subvention de 155 000 € est lié au fait que les licenciements ont été provisionnés sur l'exercice 2016 et qu'il faut donc faire basculer la somme de 21 000 € initialement prévue au budget prévisionnel 2017 présenté par l'office de tourisme sur la rubrique « actions » et notamment pour celles de Sud Cévennes.

Madame Boisson demande pourquoi la proposition faite par le conseil d'administration de fermer en saison creuse n'est pas abordée.

Monsieur Chafiol rajoute qu'il y a de bien meilleurs résultats économiques en back office qu'en présentiel.

Monsieur Chanal leur répond qu'un office de tourisme a vocation à être ouvert.

Monsieur Rodriguez souligne que depuis 2008 il a toujours vu Monsieur Chafiol à la commission tourisme et qu'il a mal au cœur de voir que ce n'est plus le cas.

Monsieur Faidherbe souligne que la directrice de l'office de tourisme a dit que ce n'était pas possible avec un budget de 155 000 €.

Monsieur Morali dit que l'aspect financier est important mais qu'il y a un risque de mettre trop de pression sur les salariés.

Monsieur Leprovost : on manque d'indicateurs pour l'office de tourisme, quelles sont les retombées, c'est ce qui devrait guider les élus. Qui devrait les fournir ? ce sont des données qui manquent.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à 29 voix pour et 2 abstentions (Gaubiac Jean-Pierre, Jalabert Bernard) :

-d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association Office de Tourisme des Cévennes Méditerranée,

-d'octroyer une subvention de 155 000 € comme cela est mentionné dans la convention sous réserve que celle-ci soit signée par les deux parties.

Monsieur Chafiol revient sur le mail envoyé par Mr Fratissier.

Monsieur Fratissier dit souhaiter prendre de la hauteur. Il regrette qu'aux mois de septembre et décembre la commission tourisme n'ait pas été alertée de la crise de l'office de tourisme.

Il fallait se poser des questions sur les méthodes de travail, son fonctionnement, ses résultats. Où est le développement ? Dès qu'il pose la question il lui ait répondu c'est difficile de savoir, de mesurer... Il constate qu'il est fait impasse sur le tourisme de proximité (Nîmes, Montpellier, Toulouse).

Monsieur Chafiol précise qu'en 2015 il avait demandé le changement du bureau de l'office de tourisme pour qu'il y ait plus d'élus présents.

4 : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DETR 2017

Rénovation de la déchèterie

Monsieur le Président indique au conseil que dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes de la déchèterie intercommunale et conformément au plan de financement qui a été présenté, il convient de l'autoriser à solliciter une aide financière de 122 042 € auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 afin de mener à bien ce programme d'investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2016, une subvention pour financer cet investissement.

Extension de la maison des entreprises

Monsieur le Président indique au conseil que dans le cadre du projet d'extension de la maison des entreprises pour agrandir les locaux de la mission locale, et conformément au plan de financement qui a été présenté, il convient de l'autoriser à solliciter une aide financière de 46 187 € auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 afin de mener à bien ce programme d'investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2017, une subvention pour financer cet investissement.

Aménagement extérieur de l'ALSH de St Julien de la Nef

Monsieur le Président indique au conseil que dans le cadre du projet d'aménagement extérieur de l'ALSH de St Julien de la Nef et conformément au plan de financement qui a été présenté, il convient de l'autoriser à solliciter une aide financière de 17 042 € auprès de l'Etat au titre de la

DETR 2017 afin de mener à bien ce programme d'investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2017, une subvention pour financer cet investissement.

Informatisation groupe scolaire St Bauzille de Putois

Monsieur le Président indique au conseil que dans le cadre du projet d'informatisation du groupe scolaire de St Bauzille de Putois et conformément au plan de financement qui a été présenté, il convient de l'autoriser à solliciter une aide financière de 12 000 € auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 afin de mener à bien ce programme d'investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2017, une subvention pour financer cet investissement.

5 : AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DE L'ALSH DE ST JULIEN DE LA NEF : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF

Monsieur le Président rappelle qu'il avait été inscrit au budget 2016 la création d'une aire de jeux au centre de Loisirs de Saint Julien de Nef.

Le centre de Loisirs de St Julien de la Nef dispose d'un grand espace extérieur mais il y a peu d'aménagement pour les enfants.

Il s'agit donc de valoriser le site par la création d'un espace ludique et éducatif en installant différents modules de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans.

Le projet prévoit des aménagements extérieurs avec des travaux de terrassements, des sols souples et un petit plateau sportif.

Ensuite il conviendra de l'équiper en matériel avec des structures adaptées : tables de ping pong, buts multi sport, paires ballons, tables de piques niques et bacs à sables.

Le projet est estimé à 34 085€ HT, Monsieur le Président propose de le financer comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL HT		
DETR 2017	50 %	17 042,50 €
CAF de l'Hérault	30%	10 225,50 €
Autofinancement CCCGS	20%	7 817,00 €
	TOTAL	34 085,00 €

Dans le cadre du projet de création d'une aire de jeux au centre de Loisirs de Saint Julien de Nef et conformément au plan de financement qui a été présenté, il convient d'autoriser le Président à solliciter une aide financière la plus importante possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault afin de mener à bien cette opération d'investissement.

Après discussion, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de solliciter une aide financière la plus importante possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault.

6 : PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN POINT ÉCOUTE PARENTS/ENFANTS

Monsieur le Président propose de cofinancer avec la commune de Ganges pour un montant de 2000 € la réimplantation de la permanence du point écoute parents/enfants animée par l'Ecole des Parents de l'Hérault au sein de la Maison des Services de Ganges deux ½ journée par mois.

Ce dispositif viendra renforcer les actions locales d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

Le Point écoute parents/enfants proposera pour les familles du territoire des entretiens confidentiels et gratuits sur rendez-vous avec un psychologue. Il travaillera en relation et en articulation avec les professionnels des secteurs éducatifs et médico-sociaux locaux.

Après discussion, le Conseil de Communauté décide à 29 voix pour, 1 voix contre (Gaubiac Jean-Pierre) et 1 abstention (Jalabert Bernard) d'accorder une subvention de 2 000 € à l'Ecole des Parents de l'Hérault pour le point écoute parents/enfants à la maison des services de Ganges.

7 : MODIFICATION DE L'ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que le PEDT de la communauté de communes arrive à terme en 2017 et qu'il convient d'en élaborer un nouveau.

Dans le cadre de cette nouvelle écriture du PEDT les conseils d'école ont été consultés pour connaître leur position concernant une demande de renouvellement (école de Saint Bauzille de Putois) ou de nouvelles demandes (les autres établissements du territoire) de dérogation pour regrouper les temps d'activité périscolaire (TAP) sur une demi-journée.

Il résulte de cette consultation que le conseil d'école de Brissac s'est prononcé pour rester sur l'organisation actuelle (1h par jour) et les 5 autres établissements souhaitent bénéficier de la dérogation (1/2 journée par semaine).

Il convient de se prononcer sur les changements demandés par certaines écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de donner son accord pour un changement des TAP et passer à la demi-journée pour les écoles qui le souhaitent.

Selon Madame Boisson l'échec du dispositif est dû au manque de formation des intervenants.

Monsieur Fabrier répond qu'il y a de la formation mais qu'elle est peut-être insuffisante dans certains cas.

A la fin de cet ordre du jour Madame Lydia Auzépy quitte la salle car elle a une autre réunion et donne procuration à Monsieur Michel Issert.

**8 : PLAN DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
SUR LA COMMUNE DE BRISSAC
(SAINT ETIENNE D'ISSENSAC)**

Le Président rappelle qu'une étude a été menée en 2011 par la Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises concernant les flux touristiques notamment le long du fleuve Hérault. Celle-ci traite des enjeux de fréquentation de l'usage de l'eau et l'aménagement spécifique tenant compte de l'aspect touristique mais aussi des différentes pratiques et problématiques qu'elles peuvent représenter. Ainsi, le secteur de Saint Etienne d'Issensac a pu être identifié, comme site de baignade, pour son côté attractif et familial.

Ce site fréquenté fait l'objet de fortes nuisances et incivilités régulières, les plus fréquentes étant :

La dégradation de la barrière côté chapelle ;

Un accès difficile à la plage, impliquant des problématiques liées à la traversée de la rivière (personnes à mobilité réduite, enfants...) ;

Une gestion des voitures stationnées au bord de la route en dehors des espaces de stationnement dédiés ;

Conflit du passage du Pont ;

Des déchets en bord de route, sur les aires de stationnement, sur le site, dans les rochers,... ;

Des toilettes sauvages sur les berges ;

Ce site offre une grande diversité d'espaces de baignade et de détente, plages de galets, berges naturelles et rochers proches du pont qui attirent un public très varié (jeunes, famille, personnes âgées, groupes...). Le volume de fréquentation de ce site est tel, qu'il apparaît aujourd'hui indispensable d'envisager son aménagement pour sa gestion et sa protection.

L'objectif de ce plan de circulation et de stationnement dans le cadre du Label Grand Site de France est de :

Evaluer l'efficacité des aménagements et la politique mis en place ;

Comptabiliser le flux de véhicule de visiteur sur les gorges de l'Hérault ;

Mettre en place des équipements visant à faciliter la circulation des visiteurs ;

Prendre en compte le plan de circulation et de stationnement de l'ensemble du Grand Site de France : aux Gorges de l'Hérault (zone amont de la commune de St-Guilhem-le-Désert) et aux villages portes ;

Optimiser la gestion des flux et stationnements en cœur de site (en particulier les parkings de Saint Etienne d'Issensac) ;

Valider la stratégie et les préconisations avec l'ensemble des partenaires.

Les objectifs globaux sont :

Meilleur accueil des visiteurs sur le grand site ;

Mise en valeur du patrimoine ;

Fluidification des flux de circulations ;

Etaler la fréquentation dans l'espace ;

Ne pas augmenter les pics de fréquentation.

Le Plan de financement prévisionnel est de 24 000 €.

	Montant (TTC)	%
Autofinancement	4 800	20
Etat (DREAL)	12 000	50
Département de l'Hérault	7 200	30
TOTAL	24 000	100

Monsieur le Président propose de l'autoriser à lancer l'étude Plan de stationnement et de circulation sur Saint Etienne d'Issensac et à effectuer les demandes de subventions auprès de la DREAL et du Conseil Départemental de l'Hérault.

Après discussion, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à lancer l'étude Plan de stationnement et de circulation sur St Etienne d'Issensac,

-de demander une subvention auprès de la DREAL,

-de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault

9 : ANIMATION DU SITE

« GORGES DE RIEUTORD FAGE CAGNASSE »

Le Président rappelle que le Document d'Objectifs (DO-COB) du site Natura 2000 « Gorges de Rieutord Fage Cagnasse » a été validé par le Comité de Pilotage du site le 9 juillet 2014 et approuvé par arrêté préfectoral le 11 mars 2015. Afin d'assurer son animation et le suivi de sa mise en œuvre, une structure animatrice doit être identifiée, la Communauté de Communes a manifesté sa volonté d'animer le site.

Il est précisé que cette animation dans le cadre de l'appel à projet est financée à 100% par l'Etat 37%, DDTM du Gard service Environnement Forêt, et 63% par le FEADER dont le Conseil Régional est l'autorité de gestion.

Cette animation a débuté en juillet 2016, via le recrutement d'un animateur. Il convient de renouveler les demandes de subventions auprès de ces deux financeurs pour l'année 2017-2018.

Monsieur le Président demande au Conseil de l'autoriser à demander les subventions pour la prise en charge de l'animation Natura 2000 « Gorges du Rieutord Fage Cagnasse » par la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Après discussion, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à faire les demandes de subvention pour l'animation du Natura 2000 « Gorges de Rieutord Fage Cagnasse » auprès de la DDTM du Gard et du FEADER.

**10 : DÉFINITION D'UNE POLITIQUE DE
PLANIFICATION LOCALE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ
DURABLE « PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENT » (PGD)**

Le Président indique qu'il s'agit de répondre à un appel à projet régional de définition d'une politique locale en faveur de la mobilité lancé par l'ADEME afin de réduire les émissions polluantes et des gaz à effet de serre sur le territoire.

L'objectif du schéma est de définir une mobilité durable, privilégiant les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Il précise que l'élaboration d'un PGD se fait à l'échelle intercommunale. C'est un outil de planification de la mobilité durable qui permet une concertation efficace entre les communes sur les enjeux et les actions à mettre en œuvre sur la mobilité.

Il est à noter que cette étude devra développer un schéma stratégique de déplacement cohérent et continu selon une logique de mise en réseau et favoriser et développer les modes de déplacements doux (piéton, vélo, les nouveaux modes de déplacements doux, covoiturage, etc.).

D'un point de vue financier, l'ADEME, dans le cadre de cet appel à projet, peut financer jusqu'à 50% de cette étude.

Après discussion le Conseil décide à 30 voix pour et 1 contre (Gaubiac Jean-Pierre) d'autoriser le Président à répondre à l'Appel à projet de l'ADEME « Plan Global de Déplacement » et à signer tous documents s'y référants.

**11 : CRÉATION D'UNE COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE
« MINI-BENNE »**

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de désigner la Commission d'Appel d'Offres pour le marché de de fourniture d'une mini-benne pour le service de ramassage des ordures ménagères.

Est proposée la composition suivante :

Président : Jacques RIGAUD

Membres Titulaires :	Membres suppléants :
CAUMON Bernard	FRATISSIER Michel
CHANAL Pierre	CARRIERE Michel
COMPAN Pierre	SANTNER Muriel
GIRARD André	ISSERT Michel
SERVIER Pierre	BERTRAND Marc

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve la désignation de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 16 MARS 2017**

18H30 à Ganges

Présents :

AGONES : BOURGET Emile - BRISSAC : RODRIGUEZ Jean-Claude - CAZILHAC : COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Magali, SERVIER Pierre - GANGES : BERTRAND Marc, FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, OLLIER Hélène, RIGAUD Jacques, SANTNER Muriel - GORNIES : MAURICE Nicole - LAROQUE : CARRIERE Michel, CHANAL Pierre, RICOME Géralde - MONTOULIEU : CHAFIOL Guilhem - MOULES ET BAUCELS : GAUBIAC Jean-Pierre, JALABERT Bernard - ST BAUZILLE DE PUTOIS : AUZEPY Lydia, GIRARD André, ISSERT Michel - ST JULIEN DE LA NEF : FAIDHERBE Lucas - ST MARTIAL : JUTTEAU Françoise - ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc - SUMENE : BOISSON Isabelle, LEPROVOST Richard, MORALI Jérôme.

Absents représentés : GANGES : CAUMON Bernard par FRATISSIER Michel, MAZAURIC Nathalie par OLLIER Hélène, VIGNAL Marinègne par FABRIER Gérard, VIVANCOS Bertrand par SANTNER Muriel

Absent : SUMENE : PALLIER Ghislain.

Monsieur le président ouvre la séance et procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Le compte rendu du 31 janvier fait l'objet d'une observation de la part de Mme Françoise Jutteau qui signale qu'elle a voté pour le contrat de ruralité.

Cette observation ayant été prise en compte, le Président met au vote le compte-rendu et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de rajouter à l'ordre du jour la question du transfert de la compétence PLUI. Proposition adoptée à l'unanimité.

1 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE.

Monsieur le Président expose au Conseil que la Communauté de Communes comportant plus de 3 500 habitants a l'obligation, conformément à l'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales, de réaliser dans les deux mois précédents le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire.

Le vote du budget primitif 2017 aura lieu mi-avril.

• BUDGET GÉNÉRAL

L'exécution du budget 2016 fait apparaître un excédent en section de fonctionnement

(+ 378 989.80 €) et un excédent en section d'investissement (+ 130 004.84 €). Toutefois les résultats cumulés font ressortir un excédent tant au niveau de la section de fonctionnement

(+ 1 130 489.80 €) que de la section d'investissement (+ 346 518.26 €). Les restes à réaliser en investissement sont de 1 282 500 € en dépenses et 701 150 € en recettes.

Comme en 2016, il sera proposé de conserver une partie de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement pour équilibrer le budget 2017, soit une somme d'environ 710 000 €.

1 - Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2017 seront stables sur les charges à caractère général (011), les reversements de fiscalité (014). Les autres charges de gestion courante (65) et les charges de personnels (012) seront en légère augmentation (entre 3 et 4 %)

Cette augmentation s'explique par:

-de nouvelles dépenses telles que :

*les charges liées à l'OPAH qui sont en section de fonctionnement tant pour le suivi-animation (011) que pour les subventions qui seront versées dans le cadre des travaux aux particuliers (65),

* Les charges liées au financement des 3 écoles privées (65) qui sont fluctuantes d'une année sur l'autre.

*le financement du fonctionnement de la micro-crèche à Saint Bauzille de Putois qui sera sur une année pleine (011 et 012)

*le financement du fonctionnement du chargé de mission Natura 2000 et du Contrat Local Santé.

- une augmentation sensible des amortissements.

-des dépenses de personnel qui évoluent (+4%) essentiellement du fait du « glissement vieillesse et technicité » c'est-à-dire augmentation d'échelon, de grade..., mais également du fait de l'augmentation de la valeur du point, de la mise en place du PPCR (revalorisation de toutes les grilles indiciaires depuis 2016 jusqu'en 2019) ainsi que de

l'augmentation des effectifs.

L'effectif de la Communauté de communes est en augmentation du fait de titularisations sur des postes permanents ne pouvant faire appel à des postes contractuels sur le long terme.

La collectivité a recours aux CAE et Contrat d'Avenir afin de limiter la masse salariale (remboursement d'une partie du salaire par l'Etat), et participe à l'effort de formation des jeunes en accueillant 2 apprentis.

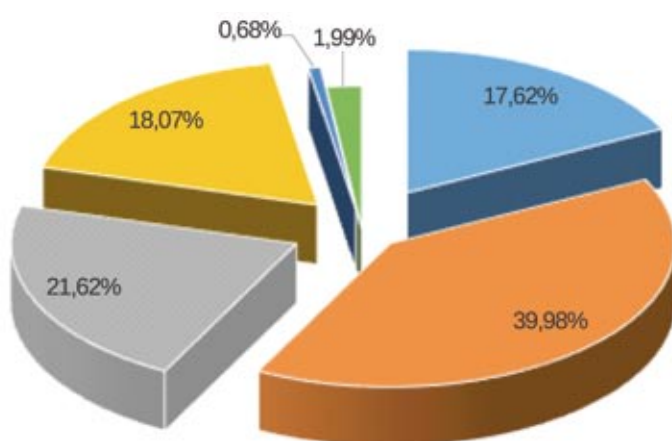
Cette augmentation des dépenses ne doit pas pour autant masquer les économies faites sur certains postes tels que les combustibles, le carburant, les fournitures d'entretiens, l'ensemble des assurances, le passage en gestion directe de la déchèterie, les frais de télécommunications.

Il est à noter que sur l'année 2016 le coût de fonctionnement des services a globalement baissé, les efforts sont à poursuivre sur l'exercice 2017. Toutefois si l'on souhaite maintenir un même niveau de service certaines dépenses ne pourront pas être plus diminuées.

Des efforts sont toutefois encore à faire notamment au niveau des dépenses d'énergies, les contrats de maintenances et les dépenses d'entretiens des bâtiments et sur les fournitures d'équipements. De nouveaux appels d'offres vont être lancés sur plusieurs années afin de diminuer les coûts.

Pour les années à venir, en plus des charges supplémentaires liées à l'OPAH, qui est programmée sur 5 ans, il faudra prévoir le financement des charges de fonctionnement de la micro-crèche (année complète) et du centre de loisirs maternel de Saint Bauzille de Putois tout en tenant compte de la baisse annoncée des recettes.

La structuration des dépenses de la communauté est la suivante (chiffres de 2016) :



électricité, contrat de prestations d services, entretien, maintenance) 1

- Charges de personnel 39,98 %
- Reversement de la fiscalité 21,62 %
- Autres charges de gestion courante subventions diverses OT, Amicales, symtoma, Pays ACV, Ecoles Privées
- Charges financières 0,68 %
- Charges Exceptionnelles et amortis 1,99 %

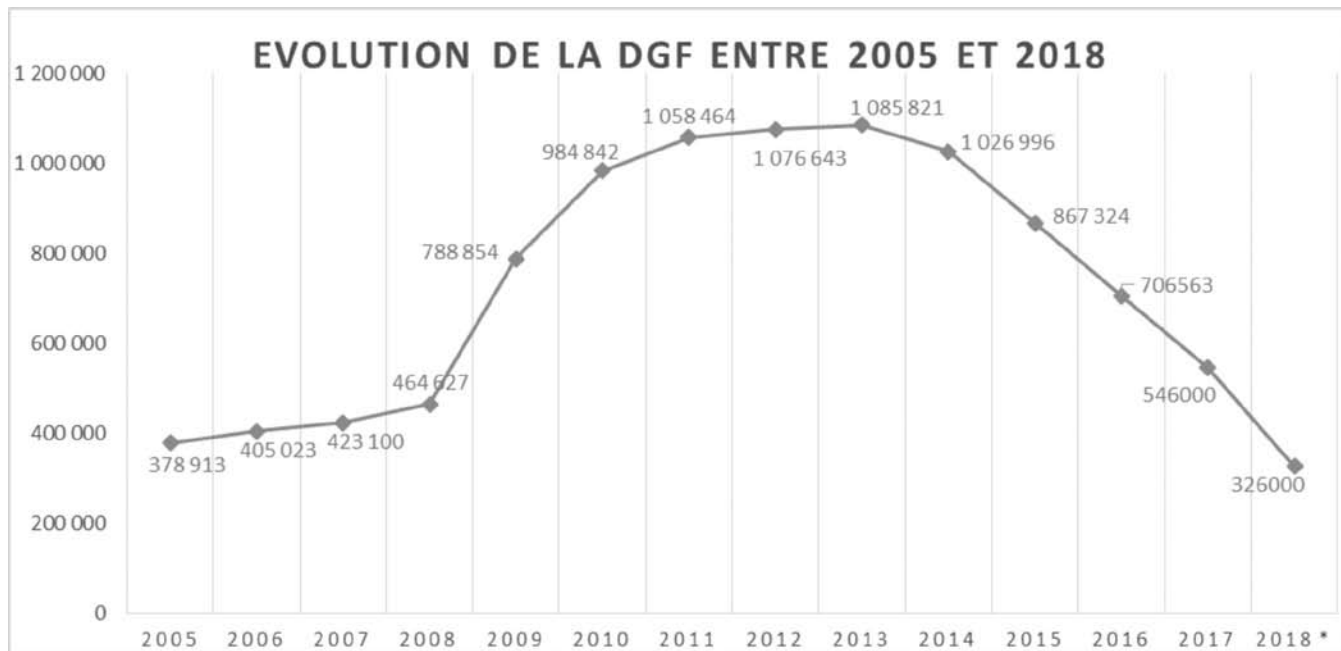
- Recettes de fonctionnement

Dotations de l'Etat :

Le plan de programmation pluriannuelle des finances locales n'a pas été modifié et la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) suit son cours. La perte de dotation pour l'année 2017 n'a toujours pas été communiquée mais devrait être de l'ordre de 160 000 €.

De plus les critères pour être éligible à la DGF bonifiée en 2018 ont évolué et nécessiteraient de prendre de nouvelles compétences pour continuer à la percevoir.

Il convient donc d'envisager pour l'exercice 2018 soit d'exercer de nouvelles compétence soit de perdre la bonification de la DGF qui est de l'ordre de 220 000 € actuellement.



La fiscalité :

Les taux de la fiscalité des ménages et des entreprises n'ont pas évolué depuis 2011.

Pour rappel les taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 15,82 %
- Taxe foncière sur le bâti : 9,58 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 36,29 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 30,19 %

La TEOM n'a pas augmenté depuis 2008 (14,6 %). Malgré les efforts sur le coût de fonctionnement du service de ramassage et de traitement des ordures ménagères ainsi que sur celui de la déchèterie il n'est pas envisageable de modifier ce taux à la baisse du fait des travaux de rénovation de la déchèterie qui sont prévus sur l'année 2017 (421 000 € HT).

En matière de fiscalité seules les bases sont revalorisées, pour 2017 le taux d'inflation retenu par les services de l'Etat est de 0,4 %.

Les produits de la fiscalité restent stables ou en légère augmentation du fait du dynamisme de nos bases et ce malgré la baisse de certaines compensations mais ce produit n'est plus assez important pour contribuer à couvrir les dépenses et il convient de générer une meilleure épargne de gestion (excédent courant / recettes réelles courantes), ratio qui s'est dégradé entre 2014 et 2016.

C'est pourquoi, il devra être envisagé une augmentation des taux de la fiscalité ménages (TH, TFB, TFNB) et de la CFE pour les entreprises entre 1 % et 2 % à minima. A l'heure de la préparation budgétaire nous sommes toujours dans l'attente des bases prévisionnelles qui doivent être communiquées aux alentours du 15 mars, toutefois les services fiscaux annoncent déjà du retard dans ces transmissions.

Depuis des années nous absorbons les baisses de recettes (DGF 2012 de 1 076 643 € passe en 2016 à 706 563 € et sûrement à 546 000 pour 2017, perte de 50 % depuis 5) et les hausse de charges (TAP, Centre de loisirs, micro crèche, actions envers le Tourisme, Natura 2000 et maintien des services aux écoles et à la jeunesse).

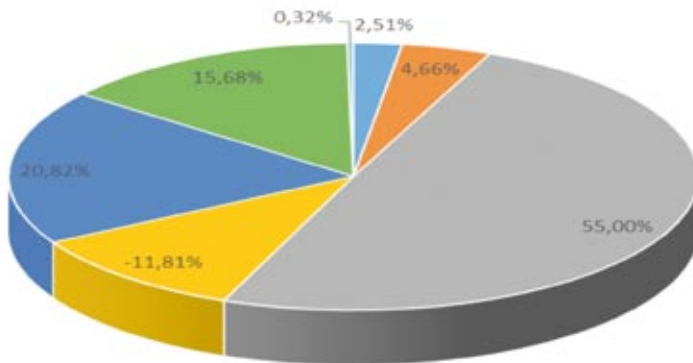
Les autres concours financiers :

Ces recettes sont relativement stables dans leur ensemble. Il s'agit notamment des financements CAF (début du financement de la micro-crèche en 2017), des fonds FEDER pour Natura 2000, des dotations de péréquation, des subventions de fonctionnement de certains services tels que le théâtre, le PLAJH, etc...

La structuration des recettes de la communauté est la suivante : (page suivante)
(chiffres de 2016)

Repartition des recettes de fonctionnement 2016

8 937 053,47



- Atténuations de charges, Remboursements assurance personnel et CAE 2,51 %
- Produits des services, Redevance camping, Ventes places Théâtre, Tickets de Cantine, Prestations familles creche, Entretien du Fesquet, Mise à dispo Théâtre 4,66 %
- Contributions directes (TH, TFB, TFNB, CVAE, TASCUM, IFER, FPIC) 55,98 % *****
- *****Prélèvement FNGIR sur les contributions directes 11,81 %
- TEOM 20,82 %
- DGF, Subventions départements et Région, Participation de la CAF 15,68 %
- Autres recettes ,pdt exceptionnels, amort subvention 0,32 %

Comme cela a été développé dans les paragraphes précédents, la baisse du coût de fonctionnement des services est absorbée par l'accroissement des nouvelles charges liées à la mise en place de nouveaux services ce qui toutefois permet de conserver un niveau de charges à peu près constant par rapport à 2016.

Par contre on note une diminution constante des recettes de fonctionnement.

Cet état de fait nous interroge sur notre capacité d'autofinancement et sur son évolution dans les années à venir.

Pour l'ensemble des collectivités elle devrait se situer entre 10 et 12 %, or le graphique ci dessous montre bien une diminution régulière de la CAF ce qui signifie que pour couvrir nos charges il faut utiliser l'excédent cumulé.

Il est à noter que le niveau cité (10-12%) dépend fortement des compétences exercées par les communautés de communes.

Evolution de la Capacité d'autofinancement



Il est donc nécessaire de maintenir l'effort sur la réduction des charges de fonctionnement tout en optimisant les recettes de fonctionnement.

Pour augmenter les recettes de fonctionnement, 3 pistes peuvent être envisagées :

- une augmentation des taux de la fiscalité locale
- un travail sur les bases de l'imposition ce qui permettrait d'augmenter le produit fiscal sans augmenter la pression fiscale de par un étalement plus juste de l'impôt.
- une révision de la politique tarifaire des services de la communauté de communes.

2 - Section d'investissement :

La grande partie des dépenses a été pour 2016, la réalisation de la micro-crèche à St Bauzille de Putois pour 320 918.42 €, la fin de rénovation du bâtiment de l'ex DDE pour accueillir le siège de la communauté de communes et l'Office de tourisme à hauteur de 189 130.17 €.

Les autres principales dépenses ont été du matériel scolaire et informatique pour 37 531.57 €, l'amélioration des bâtiments et du patrimoine communautaire pour 42 514.11 €.

L'acquisition de matériel pour les services techniques à hauteur 13 696.40 € et la rénovation des meuses à Cazilhac pour 2533.50 €

Enfin le remboursement de la dette est en diminution du fait de l'extinction d'ancien emprunt (origine 2001 pour financer les divers programmes d'investissements) et la non contraction de nouveaux prêts.

L'encours de la dette au 1er janvier 2017 est de 1 835 671.64 € (ratio de remboursement 3.43 ans) pour 2017 (172 547.27 € pour le capital des emprunts et 43 633.21 d'intérêts). La collectivité a gagné 5 années de remboursement sur l'emprunt de l'extension de l'école de Cazilhac et Brissac qui se terminera en 2030 au lieu de 2035 (origine 2005). Une révision de l'ensemble des emprunts est envisagée pour 2017.

Pour l'exercice 2017 les recettes d'investissements sont composées de l'excédent d'investissement 2016 pour 346 528 €, de l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 à hauteur de 440 000 € (chiffre à définir au moment du vote du budget primitif), de l'autofinancement prévisionnel dégagé sur le fonctionnement de 2017 d'un montant de 432 151 €, des subventions de l'Etat (DETR) ainsi que des conseils départementaux de l'Hérault et Gard, du Conseil Régional, de la CAF...

Le contrat de ruralité qui sera signé le 13 mars 2017 par le Préfet de l'Hérault et les Présidents des communautés de communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises permet de solliciter des fonds spécifiques que sont le Fonds de Solidarité à l'Investissement Local (FSIL) et la DETR pour des projets qui ne seraient pas éligibles à ce dispositif de par le droit commun.

La communauté de communes devra emprunter pour financer une partie des investissements qui seront fait en

2017 afin de préserver son autofinancement au regard des prévisions évoquées plus haut.

Les Projets 2017 :

- La collectivité envisage de poursuivre ses investissements dans le domaine des services publics aux usagers avec la réhabilitation de la déchèterie et l'acquisition de point d'apport volontaire pour le verre.
- Dans le domaine de la petite enfance avec la fin la micro-crèche et l'extension de l'école sur St Bauzille de Putois, l'étude pour la rénovation de l'étage de l'école de Sumène, de l'aménagement d'un plateau sportif à l'école de Brissac, la mise en place de visiophone dans toutes les écoles ainsi que des travaux d'aménagement de l'extérieur du centre de loisirs de St Julien de la Nef.
- L'accessibilité handicapé sera phasée sur 3 ans et des investissements sur l'ensemble des bâtiments intercommunaux (Ecoles, ALSH, Multi accueil) seront réalisés avec les travaux de deux années sur 2017.
- Une étude pour la ZAE du Frigoulet sera lancée.
- Des travaux sur le site de St Etienne d'Issessac avec des aménagements divers, d'un plan global de circulation ainsi qu'une étude sur la possibilité de création une Via Ferrata sur Laroque.
- La mise en place d'un plan global de circulation sur les modes doux de transport à l'échelle de la communauté de Communes.
- L'acquisition de matériels pour les services techniques et du matériel Scénique pour le Théâtre Albarède.

Les projets pour 2017 sont nombreux et devront bénéficier des concours des divers partenaires institutionnels afin qu'ils puissent être réalisés sans trop de difficultés (Contrat de ruralité, DETR, FSIL, FEADER, Conseil Départementaux et Conseil Régional).

• Budget annexe OPTVA

Les résultats cumulés de l'exercice 2016 sont les suivants :

- excédent de fonctionnement : 23 046.40 €
- déficit d'investissement cumulé 31 907.81 €. RAR en recettes 30 000 € d'emprunt et 2 250 € en dépenses

Les dépenses et recettes sont affectées sur la maison des entreprises, le cinéma et les ateliers relais. Elles sont composées des fluides sur ces bâtiments, des taxes foncières 17 000 € sur les ateliers relais et de la subvention de maintien de service public pour le cinéma à hauteur de 15 000 €.

Les recettes sont composées des loyers et charges sur les ateliers relais et la maison des entreprises pour 70 000 €

Des dépenses en investissement sur 2017 sont à prévoir avec la suite des travaux de mise en conformité du cinéma et l'extension de la maison des entreprises pour 73 000 €. Pour financer ces dépenses un emprunt pourra être fait et les demandes DETR et FSIL ont été faites et la région sera sollicitée pour les travaux du Cinéma.

• Budget annexe ZAE les Broues

Les résultats cumulés de l'exercice 2016 sont les suivants :

-excédent de fonctionnement 1 944.47 €

-déficit d'investissement 541 248.69 €

Le budget annexe de l'extension de la ZAE les Broues présente toujours un déficit dans l'attente de la vente des parcelles viabilisées.

A titre d'information sur les 15 lots à commercialiser, 3 ont été vendus, 5 sont sous compromis de vente, 2 font l'objet de discussion et 1 accueille le garage intercommunal.

Après la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire une discussion s'ouvre entre les membres du conseil.

Monsieur le Président fait remarquer que la situation financière n'est pas critique mais qu'il faut être conscient que l'on est à un virage. Il rappelle également que les taux d'imposition n'ont pas bougé depuis 2011.

Monsieur Rodriguez : regrette la situation de difficulté dans laquelle se trouvent les collectivités et signale que sa commune n'a plus les moyens d'investir et qu'il leur faut donc réfléchir sur une augmentation des impôts locaux alors que les taux n'ont pas bougé depuis 2008 sur sa commune.

Il souligne que la population est de plus en plus demandeuse de services.

Monsieur Issert : il est favorable à une révision de la politique tarifaire de la communauté car il est logique de faire payer ceux qui utilisent les services. De plus l'Etat a imposé des charges aux collectivités il est donc normal de faire payer les services dont nous ne sommes pas à l'initiative. C'est à envisager sérieusement.

Madame Boisson : fait remarquer que des logements sont aménagés et que de ce fait on peut s'attendre à une augmentation des bases de la fiscalité locale.

Monsieur Compan : il faut peut-être trouver un juste milieu entre une augmentation des impôts et faire payer les services tels que les TAP.

Monsieur Chafiol : on peut appliquer à la communauté ce qui est demandé à l'office de tourisme c'est-à-dire faire pareil avec moins.

Monsieur Fratissier : il pense que les TAP sont voués à disparaître ce n'est donc pas la peine de faire des calculs pour que ce soit supprimé l'année prochaine. Il remarque qu'en n'intégrant pas de nouvelles compétences, il va bien falloir compenser la perte de la bonification de la DGF soit environ 220 000 €. Il souligne qu'il faut tenir compte de l'augmentation du nombre d'entreprises sur le territoire dans le dynamisme des bases et que les communes doivent être vigilantes sur leurs bases (travaux sur immeubles existants...).

Monsieur Leprovost : il convient de faire un travail sur les 3 pistes envisagées. Il en profite pour signaler le fort mécontentement des hébergeurs suite au changement de calcul de la taxe de séjour.

Le conseil de communauté adopte à l'unanimité le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'exercice 2017 tel que présenté ci-dessus.

2 : AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DE L'ALSH DE ST JULIEN DE LA NEF

Monsieur le Président rappelle qu'il avait été inscrit au budget 2016 la création d'une aire de jeux au centre de Loisirs de Saint Julien de Nef.

Le centre de Loisirs de St Julien de la Nef dispose d'un grand espace extérieur mais il y a peu d'aménagement pour les enfants.

Il s'agit donc de valoriser le site par la création d'un espace ludique et éducatif en installant différents modules de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans.

Le projet prévoit des aménagements extérieurs avec des travaux de terrassements, des sols souples et un petit plateau sportif.

Ensuite il conviendra de l'équiper en matériel avec des structures adaptées : tables de ping-pong, buts multi sport, paires ballons, tables de piques niques et bacs à sables.

Le projet est estimé à 43 355,50 € HT, Monsieur le Président propose de le financer comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL HT		
CAF de l'Hérault	30%	13 006,65 €
Région Occitanie	20%	8 671,10 €
Département de l'Hérault	20%	8 671,10 €
Autofinancement CCCGS	30%	13 006,65 €
	TOTAL	43 355,50 €

Dans le cadre du projet de création d'une aire de jeux au centre de Loisirs de Saint Julien de Nef et conformément au plan de financement qui a été présenté, il convient d'autoriser le Président à solliciter une aide financière la plus importante possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, de la Région Occitanie ainsi qu'au Département de l'Hérault afin de mener à bien cette opération d'investissement.

Après discussion, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

-d'annuler la délibération n° 2017-01-31/05 dans laquelle figurait un montant de travaux erroné.

-de solliciter une aide financière la plus importante possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, de la Région Occitanie ainsi que du Département de l'Hérault.

3 : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FSIL 2017

Monsieur le Président indique au conseil que dans le cadre du contrat de ruralité, il convient de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre du FSIL 2017 afin de mener à bien les programmes d'investissement suivants :

• La mise en conformité de la déchèterie :

Montant des travaux : 420 800 € HT
 Subvention ADEME (notifiée) : 122 042 €
 Subvention DETR (demandée) : 122 042 €
 Subvention FSIL (à demander) : 84 160 €

• L'extension de la maison des entreprises (MLI)

Montant des travaux : 76 979 € HT
 Subvention DETR (demandée) : 46 187 €
 Subvention FSIL (à demander) : 15 395 €

• L'accès au réseau internet école de Saint Bauzille de Pu-tois

Montant des travaux : 24 000 € HT
 Subvention DETR (demandée) : 12 000 €
 Subvention FSIL (à demander) : 7 200 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à solliciter auprès de l'Etat, au titre du FSIL 2017, une subvention pour financer ces investissements.

**4 : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET
 « PLANS DE PAYSAGE 2017 » DES GORGES
 DE L'HÉRAULT ET SES PLAINES CAUSSES
 ENVIRONNANTS PORTÉE PAR LES COMMUNAUTÉS
 DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT,
 GRAND-PIC-SAINT-LOUP ET
 CÉVENNES GANGEOISES ET SUMÉNOISES**

Le Président indique qu'il s'agit de répondre à un appel à projet national lancé le 25 novembre 2016 par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

L'objectif principal du Plan de paysage est l'amélioration de la qualité paysagère des Plaines et des Causses qui ceinturent les Gorges de l'Hérault, afin d'atteindre un équilibre territorial entre le cœur du territoire protégé et ses espaces périphériques, à la fois portes d'entrée, bassins de vie en développement et leurs paysages du quotidien.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle de gouvernance pour la gestion du site classé des Gorges de l'Hérault

et ses abords, les Communautés de Communes Vallée de l'Hérault, du Grand Pic Saint-Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises, désirent s'engager dans la préservation des paysages des « Gorges de l'Hérault et des plaines et causses environnants » sur un périmètre près de trois fois plus grand que celui du Grand Site. Leur participation à l'appel à projet du « plan de paysage 2017 » apparaît donc incontournable. Le périmètre de projet couvre les Unités paysagères des « Gorges de l'Hérault, vallée de la Buèges », de la « Plaine de Ganges », de la « Plaine de St-Martin-de-Londres », de la « Plaine viticole de l'Hérault autour de Gignac » et des « Bois et garrigues au Sud du Pic Saint-Loup » définies dans l'Atlas des Paysages de l'Hérault.

L'appel à projets « Plan de paysage » organisé tous les deux ans par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, a été lancé pour 2017. Les lauréats de l'appel à projet bénéficieront d'une aide financière forfaitaire de 30 000 €. Ils profiteront également d'un appui technique dans le cadre du club national Plans de paysages mis en place par le ministère.

Si la candidature était retenue, il est proposé que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault soit coordinatrice dans l'élaboration du plan.

Si elle est retenue, cette candidature constituera un moyen efficient et partenarial de qualifier durablement le territoire des Gorges de l'Hérault et des plaines et causses environnants.

Pour ce faire, il est envisagé de faire appel à un prestataire, pour mettre en place ce plan de paysage avec une expertise à la fois en paysage et en animation de projet et concertation pour coordonner le travail des acteurs concernés et les accompagner dans l'élaboration d'un plan de paysage partagé.

Au-delà des 30 000€ de subvention du Ministère de l'Ecologie, si la candidature était retenue, cette action peut également mobiliser des subventions. L'autofinancement devra alors être réparti entre les 3 intercommunalités concernées dans le cadre d'une convention spécifique à élaborer.

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Animation et suivi de la démarche, ingénierie interne (CCVH + CCGPSL + CCCGS)	22 500,00 €	28%	Etat (Appel à Projet Plan de paysage 2017)	30 000,00 €	37,50%
Elaboration du Plan de paysage : - Etat des lieux et diagnostic ; - Définition d'objectifs de qualité paysagère, - Définition d'un programme d'action.	55 000,00 €	69%	Conseil Départemental	20 000,00 €	25,00%
Support de communication et concertation	2 500,00 €	3%	PART FINANCEURS	50 000,00 €	62,50%
			PART CCVH, CCGPSL, CCCGS	30 000,00 €	37,50%
TOTAL TTC	80 000,00 €	100%	TOTAL TTC	80 000,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à répondre à l'Appel à projet « Plan de Paysages 2017 » en partenariat avec les avec les communautés de communes du Grand Pic Saint Loup et Vallée de l'Hérault et à signer tous documents s'y référants.

5 : INGÉNIERIE DE L'OPAH, DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT ET À L'ANAH

Monsieur le Président indique au conseil qu'il convient de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault et de l'ANAH pour aider au financement du suivi-animation de l'OPAH pour l'année 2017.

Les coûts de l'ingénierie sont les suivants :

Tranche ferme :

Part fixe :98 600 € HT sur 3 ans soit 32 866 € HT par an

Part variable : 64 728€HT sur 3 ans soit 21 576€HT par an

Tranche conditionnelle :

Part fixe : 65 370€HT sur 2 ans soit 32 685€HT par an

Part variable : 44 152€ HT sur 2 ans soit 22 076€HT par an

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise

le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Hérault et de l'ANAH une subvention pour l'ingénierie de l'OPAH pour l'année 2017.

6 : OPAH, ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

Monsieur le Président rappelle que l'OPAH a démarré depuis le début du mois d'octobre 2016 et que des dossiers ont déjà pu être déposés et instruits par les services du département pour le compte de l'ANAH.

Une fois les dossiers acceptés, la communauté doit se prononcer sur les subventions à verser aux particuliers selon le taux de subvention mentionné dans la convention de l'OPAH.

Les subventions accordées par la communauté ne seront versées aux particuliers qu'après travaux et attestation de conformité délivrée par l'opérateur de l'OPAH, comme cela se fait pour les fonds de l'ANAH.

Au moment du versement, la subvention peut être moindre si la totalité des travaux n'a pas été effectuée. En cas de surcoût des travaux, une nouvelle demande de subvention complémentaire devra être déposée.

A ce jour 5 dossiers ont été notifiés et propose d'attribuer les subventions suivantes :

Dossier accepté	Type de travaux	Commune	Montant de travaux éligible	Subvention Communauté de Communes (5%)
Mme Povreau	Autonomie	Gorniès	3 916 €	195.80 €
Mr Vignal	Autonomie	Cazilhac	4 641 €	232.05 €
Mr Rozier	Energie	Laroque	5 852 €	292.60 €
Mr Padey	Energie	Ganges	13 262 €	1 326 €
Mme Combes	Autonomie	Cazilhac	4 777 €	238.85 €

Après délibération et à l'unanimité le conseil décide d'attribuer les subventions telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus.

7 : MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA MICRO-CRÈCHE : AVENANT N°2 AU MARCHÉ

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de Communauté qu'à l'occasion des travaux de rénovation du bâtiment qui accueille la micro-crèche à Saint Bauzille de Putois, des modifications ont été demandées aux entreprises.

Il rappelle que le marché de travaux initial attribué au Groupement des Hauts Cantons était d'un montant de 269 336 € HT. Les modifications représentent la somme de 2 983,29 € soit +1,10 % du marché.

La décomposition par lot est la suivante :

Lot n°1 Terrassement-VRD : + 2 274,95 € HT

Lot n°3 Menuiserie extérieure: + 646,80 € HT

Lot n°9 Plomberie sanitaire : + 580,00 € HT

Lot n°6 Revêtement souple : - 361,00 € HT

Lot n°4 Menuiserie intérieure : - 157,46 € HT

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser Monsieur Issert Michel, Vice-Président désigné comme signataire au nom de la communauté de communes lors de la passation du marché, à signer l'avenant de 2 983,29 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil autorise Monsieur Issert à signer l'avenant tel que présenté pour un montant de 2 983,29 € HT.

8 : ZAE LES BROUES : MODIFICATION DU PRIX DU FONCIER.

Le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur Eric JARRIN gérant de la société Carrosserie les Dominicaines, situé à Ganges, nous a fait part de son intention d'acquérir le lot n°3b soit 1 002 m². La position géographique du lot, situé en extrémité de zone, et de sa forme ne permet pas une optimisation de la surface maximale autorisée de 401m². En effet, sur la longueur la plus importante du lot, un recul de 15m est nécessaire quant à la limite parcellaire.

Au vu de ces éléments, de l'avis de France Domaine (dossier n°2013-111V0558), et de l'avis favorable de la commission développement économique, le Président propose de fixer le prix d'acquisition du lot n°3b à 35€ HT / m².

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil de communauté fixe le prix de vente du lot n°3b à 35 € HT / m².

**9 : ATTRIBUTIONS ET VERSEMENTS
DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
AU TITRE DES ACTIONS JEUNESSE 2017**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté les projets faisant l'objet d'une demande de

subvention au titre des actions jeunesse 2017 « 1er appel à projet ». Ils ont été présentés et examinés par la Commission « affaires scolaires, enfance et jeunesse » le 07 mars 2017, les membres de la Commission proposent de soutenir les projets comme indiqué sur le tableau ci-dessous.

Il est également demandé de procéder aux versements des subventions selon les modalités suivantes :

Versement d'un premier acompte égal à 70 % de la subvention après délibération

Le solde après achèvement de l'opération, sur présentation pour chaque action : d'un compte-rendu d'activité, d'un bilan financier détaillé.

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Montant de la subvention	1er versement, acompte de 70%	2e versement, solde 30%
1	Mission Locale Garrigue et Cévennes	Ne me donne pas je bosse	1 200€	840€	360€
2		Prévention routière	800€	560€	240€
3	Teuf-Teuf	Fête ce qu'il te plaît ! « Veillées festives populaires »	1 700€	1190€	510€
4	CS l'Agantic	Festival théâtre jeunesse	1 000€	700€	300€
5	Séjours ados	1 000€	700€	300€	
6	Eurék'Art	Notre empreinte	1 500€	1050€	450€
7	Désidérata	Vidéo forum	1 700€	1190€	510€
8	Circum Image	L'espace public	500€	350€	150€
9	OMS de Ganges	1 Journée 5 ballons	1 200€	840€	360€
10	Radio Escapades	Web radio	800€	560€	240€
11	Exhale	Les Romanesques	1 500€	1050€	450€
Total du montant des subventions			12 900€	9030€	3 870€

Suite à cette présentation Monsieur Rodriguez regrette que le dossier « 24h de la nature » n'ait pas été présenté à la commission enfance jeunesse.

Monsieur le Président répond que ce dossier a été présenté à la commission développement économique, que c'est un projet qui émane d'une association et qu'à l'unanimité cette commission a redit que la communauté ne finance pas des associations qu'elles soient du territoire ou d'ailleurs.

Madame Boisson précise que cette action aurait peut-être dû être présentée dans le cadre du PLAJH.

Monsieur le Président lui répond qu'elle était présente à cette commission et qu'elle n'a émis aucune observation.

Monsieur Morali précise qu'ils ont eu l'impression que c'était une représsaille.

Monsieur le Président lui répond que c'est de l'opposition stérile.

Madame Boisson et Monsieur Chafiol font valoir qu'il ne s'agit pas d'opposition mais qu'ils posent des questions sur ce qu'ils n'ont pas compris.

Monsieur Issert informe l'assemblée qu'il a une autre réunion, qu'il doit quitter la séance et qu'il donne procuration au Président pour voter en son nom sur les deux ordres de jour restant.

Après délibération le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

D'approuver le choix des associations subventionnées suivant le tableau ci-dessus

D'autoriser le versement des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus

10 : NON TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLUI

Monsieur le Président indique aux membres du conseil de communauté que 7 communes (Agonès, Brissac, Cazilhac, Ganges, Laroque, Saint Bauzille de Putois et Sumène) l'ont informé que leurs conseils municipaux se sont prononcés contre le transfert de la compétence PLUI à la communauté de communes.

Ces 7 communes représentant plus de 25 % des communes et plus de 20 % de la population de la communauté de communes, il n'y aura pas de transfert de plein droit de la compétence en matière de PLUI à la communauté de communes.

L'ensemble du conseil prend note que la majorité des communes s'oppose à un transfert de la compétence PLUI.

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 13 AVRIL 2017**

18H30 à Ganges

Présents : BRISSAC : RODRIGUEZ Jean-Claude. - CAZIL-HAC : COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Magali, SERVIER Pierre. - GANGES : CAUMON Bernard, FABRIER Gérard, MAZAURIC Nathalie, OLLIER Hélène, RIGAUD Jacques. - GORNIES : MAURICE Nicole. - LAROQUE : CARRIERE Michel, CHANAL Pierre, RICOME Géralde. - MONTOULIEU : CHAFIOL Guilhem. - MOULES ET BAUCELS : GAUBIAC Jean-Pierre, JALABERT Bernard. - ST BAUZILLE DE PUTOIS : AUZEPY Lydia, GIRARD André, ISSERT Michel. - ST JULIEN DE LA NEF : MOLA Virginie. - SUMENE : BOISSON Isabelle, MORALI Jérôme, PALLIER Ghislain.

Absents représentés : GANGES : FRATISSIER Michel par RIGAUD Jacques - SANTNER Muriel par OLLIER Hélène - VIGNAL Marinège par MAZAURIC Nathalie - VIVAN-COS Bertrand par CAUMON Bernard - ST MARTIAL : JUTTEAU Françoise par MAURICE Nicole. - SUMENE : LEPROVOST Richard par MORALI Jérôme

Absent : AGONES : TRICOU Patrick. - GANGES : BER-

TRAND Marc. - ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc.

Monsieur le président ouvre la séance et procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Monsieur le Président propose de rajouter à l'ordre du jour la question de l'attribution d'une subvention à l'association sportive automobile de l'Hérault pour l'organisation du rallye des Cévennes. Proposition adoptée à l'unanimité.

1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET PRINCIPAL

Le Président ayant une procuration de Mr Fratissier, celle-ci ne sera pas prise en compte dans le décompte des votants sur les 3 premiers ordres du jour étant donné que le Président ne participe pas au vote sur ces 3 points.

L'examen du compte administratif et du compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture cumulé 2016
Section Investissement :				
Recettes exercice			1 060 746.52 €	
Dépenses exercice			930 741.68 €	
Excédent	+ 216 513.42 €			+ 346 518.26 €
Déficit.....			+ 130 004.84 €	
Section fonctionnement:				
Recettes exercice			8 937 053.47 €	
Dépenses exercice			8 558 063.67 €	
Excédent	+ 1 161 876.53 €	- 410 376.53 €	+ 378 989.80 €	+ 1 130 489.80 €
Déficit.....				
TOTAL	+ 1 378 389.95 €	- 410 376.53 €	+ 508 994.64	+ 1 477 008.06 €

Reste à réaliser dépenses réelles 1 282 500 €

Reste à réaliser recettes engagées 701 150 €

Le résultat réel de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 234 831.74 €

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 1 130 489.80 Euros.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver les résultats du compte administratif 2016 de la Communauté tels que résumés ci-dessus.

Le Président s'étant retiré, le Conseil approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif 2016 de la Communauté de Communes tels que résumés ci-dessus et le compte de gestion du receveur.

2 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET OPTVA.

L'examen du compte administratif et du compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture cumulé 2016
Section Investissement :				
Recettes exercice			+ 23 936.66 €	
Dépenses exercice			- 53 336.95 €	
Excédent				
Déficit.....	- 2 507.61 €		- 29 400.29 €	- 31 907.90 €
Section fonctionnement:				
Recettes exercice			+ 65 164.42 €	
Dépenses exercice			- 53 786.69 €	
Excédent			+ 11 377.73 €	
Déficit.....	+ 34 668.67	-23 000 €		+ 23 046.40 €
TOTAL	+ 32 161.06 €	- 23 000 €	- 18 022.56€	- 8 861.50 €

Restes à réaliser dépenses : + 2 250 €

Restes à réaliser recettes : + 30 000 €

Le résultat réel de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 4 157,90 €

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 23 046,40 €

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver les résultats du compte administratif 2016 de la Communauté tels que résumés ci-dessus.

Le Président s'étant retiré, le Conseil approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif 2016 de la Communauté de Communes tels que résumés ci-dessus et le compte de gestion du receveur.

3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET ZAE LES BROUES.

L'examen du compte administratif et du compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture cumulé 2016
Section Investissement :				
Recettes exercice			+ 632 882.64 €	
Dépenses exercice			- 541248.69 €	
Excédent			+ 91 633.95 €	
Déficit.....	- 632 882.64 €			- 541 248.69 €
Section fonctionnement:				
Recettes exercice			+ 641 483.58 €	
Dépenses exercice			- 641 483.58 €	
Excédent				
Déficit.....	+ 1 944.47 €			+ 1 944.47 €
TOTAL	- 630 938.17 €		+ 91 633.95 €	- 539 304.22 €

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 1 944,47 € €

Le résultat d'investissement à affecter est de -541 248,69 €

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver les résultats du compte administratif 2016 de la Communauté tels que résumés ci-dessus.

Le Président s'étant retiré, le Conseil approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif 2016 de la Communauté de Communes tels que résumés ci-dessus et le compte de gestion du receveur.

4 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 BUDGET PRINCIPAL

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2016 et d'en avoir constaté les résultats, il est proposé au conseil de communauté d'approuver l'affectation du résultat comme suit :

- Résultat de fonctionnement d'un montant de 1 130 489,80 €

- affecter en investissement au compte 1068 la somme de 195 000 €

- conserver en excédent reporté de fonctionnement la somme de 935 489,80 € (au 002 en section de fonctionnement)

- Résultat d'investissement d'un montant de 346 518,26 €

- reporter les 346 518,26 € en excédent antérieur reporté (au 001 en section d'investissement)

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat telle que décrite ci-dessus

5 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 BUDGET OPTVA.

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2016 et d'en avoir constaté les résultats, il est proposé au conseil de communauté d'approuver l'affectation du résultat comme suit :

- Résultat de fonctionnement d'un montant de 23 046,40 €

- affecter en investissement au compte 1068 la somme de 23 046,40 €

- conserver en excédent reporté de fonctionnement la somme de 0 € (au 002 en section de fonctionnement)

- Résultat d'investissement d'un montant de - 31 907,90 €

- Reporter le déficit de 31 907,90 € en déficit antérieur reporté (001 en section d'investissement)

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat telle que décrite ci-dessus

6 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 BUDGET ZAE LES BROUES

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2016 et d'en avoir constaté les résultats, il est proposé au conseil de communauté d'approuver l'affectation du résultat comme suit :

- Résultat de fonctionnement d'un montant de 1 944,47€

- Report de l'excédent de 1944,47 € au 002 en section de fonctionnement.

- Résultat d'investissement d'un montant de - 541 248,69€

- Report du déficit d'investissement de 541 248,69 € au

001 en section d'investissement Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat telle que décrite ci-dessus

7 : MODALITÉ DE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Président propose de voter le budget principal de la Communauté de Communes par chapitre au niveau du fonctionnement et par opération pour l'investissement. Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité la proposition de voter le budget principal par chapitre au niveau du fonctionnement et par opération pour l'investissement.

8 : VOTE DU TAUX DES TAXES DE LA FISCALITÉ ADDITIONNELLE

Le Président expose au Conseil que suite à la diminution des dotations et à l'augmentation des charges liées aux services nouveaux, mais également dans la prévision de la perte de la bonification de la DGF, il est nécessaire d'envisager de modifier les taux de fiscalité additionnelle pour cette année et de prévoir une augmentation de 2%.

Les taux de fiscalité locale proposés sont les suivants :

Taxes	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	15.82%	16.14 %
Taxe foncière sur le bâti	9.58 %	9.77 %
Taxe foncière sur le non bâti	36.29%	37.02 %
Cotisation foncières des entreprises	30.19 %	30.19 %

Un débat s'ouvre au sein du Conseil.

Mr Gaubiac : le budget est en équilibre pourquoi augmenter les taux ? Il faut commencer par faire des économies.

Mr Chanal : on en a déjà fait.

Mr Rodriguez : fait remarquer que les salaires n'augmentent pas et que les TAP risquent de disparaître donc il n'est pas favorable à une augmentation des taux des impôts locaux.

Mr Chafiol : estime qu'il faut faire des efforts donc faire pareil avec le même montant. Les gens ne peuvent plus payer, c'est pourquoi il ne faut pas augmenter.

Mr Rigaud : Gérer c'est prévoir. Si on ne bouge pas les taux on aura du mal à boucler le budget d'ici 2020. Il n'y a pas péril mais il faut commencer à le prévoir.

Mr Moali demande si les 90 000 € de DGF qui avaient été prévus en moins ont été inscrits au budget. La réponse est non.

Mr Rigaud rappelle qu'en 2018 on va perdre la bonification de la DGF.

Mr Gaubiac : si on en est là c'est qu'on a pris des compétences et que l'Etat nous a coupé les dotations.

Mr Jalabert : indique qu'il a calculé que ses taxes ont augmenté de 31% en 10 ans alors que sa pension n'a été revalorisée que de 9%.

Mme Boisson : Si on n'augmente pas les taux cette année,

est-ce qu'on le fera l'année prochaine ? Si oui il faut attendre les élections présidentielles.

Mr Issert : indique qu'il va voter l'augmentation des taux alors qu'il ne le fait pas dans sa commune ce qui montre son adhésion à la communauté de communes. Il s'interroge sur la position de Mr Chafiol par rapport aux taux des impôts locaux et sa volonté d'augmenter considérablement la subvention de l'office de tourisme.

Mr Morali : dit que sa commune ne s'y retrouve pas dans la communauté de communes.

Mr Rigaud : répond que les Suménois ont les mêmes services que les autres.

Mr Chafiol : il faut attendre l'an prochain. Le Président soumet au vote les taux proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à 21 voix pour, 1 abstention (Mola Virginie) et 7 voix contre (Rodriguez Jean-Claude, Gaubiac Jean-Pierre, Jalabert Bernard, Boisson Isabelle, Morali Jérôme, Chafiol Guilhem, Leprovost Richard) les taux de fiscalité tels qui sont mentionnés ci-dessus.

9 : VOTE DU TAUX DE LA TEOM

Monsieur Le Président rappelle au conseil que depuis 2005 notre collectivité vote directement le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagère. Le taux actuel est de 14.60%. Il propose de maintenir ce taux en 2017 :

Taux 2016 : 14.60%

Proposition Taux 2017 : 14.60%

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le taux actuel de 14.60% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM).

10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président rappelle au Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire du 16 mars 2017 et à la réunion de la Commission des Finances, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

• Section de fonctionnement : 9 863 010 €

• Section d'investissement : 2 430 660 €

Le Président met le budget au vote et rappelle qu'il est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce de la façon suivante :

• Section de fonctionnement :

- Dépenses :

le chapitre 011 : 28 voix pour et 1 abstention (Gaubiac Jean-Pierre)

les autres chapitres : à l'unanimité

- Recettes :

le chapitre 73 : 21 voix pour, 1 abstention (Mola Virginie) et 7 voix contre (Rodriguez Jean-Claude, Gaubiac Jean-Pierre, Jalabert Bernard, Boisson Isabelle, Morali Jérôme,

Chafiol Guilhem, Leprovost Richard)
les autres chapitres : à l'unanimité

Mr Chafiol précise qu'il vote contre le chapitre 73 pour être en cohérence avec son vote sur les taux des impôts locaux.

• Section d'investissement :

- Dépenses : toutes les opérations : 28 voix pour et 1 abstention (Gaubiac Jean-Pierre)

- Recettes : à l'unanimité

Le budget primitif 2017 est adopté à la majorité des votants.

11 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017
BUDGET OPTVA

Monsieur le Président rappelle au Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire du 16 mars 2017 et à la réunion de la Commission des Finances, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 75 500 €

Section d'investissement : 188 158 €

Le Président met le budget au vote et rappelle qu'il est voté par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce de la façon suivante :

• Section de fonctionnement :

- Dépenses :

le chapitre 65 : 28 voix pour et 1 abstention (Gaubiac Jean-Pierre)

les autres chapitres : à l'unanimité

- Recettes :

tous les chapitres : à l'unanimité

• Section d'investissement :

- Dépenses : tous les chapitres : 28 voix pour et 1 abstention (Gaubiac Jean-Pierre)

- Recettes : tous les chapitres : 28 voix pour et 1 abstention (Gaubiac Jean-Pierre)

Le budget primitif 2017 est adopté à la majorité des votants.

12 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017
BUDGET ZAE LES BROUES

Monsieur le Président rappelle au Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire du 16 mars 2017 et à la réunion de la Commission des Finances, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 102 598 €

Section d'investissement : 1 082 498 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil adopte le budget primitif 2017

13 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
AUX AMICALES ET ASSOCIATIONS

Il est proposé au conseil de communauté d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2017 :

Coopérative scolaire de l'école de Brissac les ptchous
Brissagols 1 496 €

Coopérative scolaire de l'école du Thaurac les Escoulans
6 116 €

Les amis de l'école maternelle de Ganges 2 970 €

Les amis de l'école primaire de Ganges 4 664 €

APE de l'école primaire de Sumène 1 804 €

APE de l'école maternelle de Sumène 1 056 €

APE l'école de Cazilhac 3 982 €

OMS de Ganges 6 750 €

Mission Locale Garrigue et Cévennes 22 903.20 €

Amicale du personnel de la Communauté de Commune
24 500 €

Rased Cevenol Gangeois – St Martin de Londres 1 000 €

Rased Gardois – Association Psychologie école Cévennes
500 €

Centre social L'Agantic – subvention annuelle (acompte 70 %)
108 388 €

Association des Parents de l'enseignement Libre La Présentation
2 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer les subventions telles que mentionnées ci-dessus.

14 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017

Monsieur le Président expose au conseil que dans le cadre de la FPU et de la fiscalité mixte, il convient d'adopter les attributions de compensation au titre de l'année 2017 selon la procédure dérogatoire. Le montant pour chaque commune est répertorié dans le tableau suivant :

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017
A VERSER AUX COMMUNES

COMMUNES	Attribution 2017
AGONES	0,00 €
BRISSAC	63 417,59 €
CAZILHAC	28 746,09 €
GANGES	394 028,17 €
GORNIES	408,69 €
LAROQUE	69 867,54 €
MONTOULIEU	0,00 €
MOULES ET BAUCELS	20 104,86 €
ST BAUZILLE DE PUTOIS	125 931,14 €
ST JULIEN DE LA NEF	22 792,19 €
ST MARTIAL	4 174,88 €
ST ROMAN DE CODIERES	637,95 €

SUMENE	109 634,61 €
TOTAL	839 743,71 €

Ces montants seront versés mensuellement par douzième aux communes concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité les attributions de compensation pour 2017.

15 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient d'approuver le nouveau tableau des effectifs. Il comprend la modification d'un poste non permanent de chargé de mission « Natura 2000 » qui passe de 28h par semaine à 35h hebdomadaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve le nouveau tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

16 : DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS AIGOUAL CÉVENNES VIDOURLE

Le Président indique que par courrier du 7 décembre 2016, les Présidents des Communautés de Communes du Pays Viganais et de Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires ont souhaité la tenue d'un Comité Syndical afin d'organiser au mieux la dissolution du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle (personnel et financier). En effet, suite à la tenue du Comité Syndical du Pays du 17 novembre 2016, les Communautés de Communes membres ont délibéré sur l'avenir du Pays Aigoual Cévennes Vidourle. Deux des trois membres ont délibéré pour la dissolution de celui-ci.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5711-1, L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°08 02 006 en date 6 février 2008 portant création du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle, modifié ;

Propose la dissolution du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle à compter du 30 juin 2017 ;

Accepte les conditions de dissolution du Syndicat, telles que décrites ci-après et précisées dans l'annexe de cette délibération.

Affectation des résultats comptables :

Il est proposé une clé de répartition entre les membres au prorata du nombre d'habitants des collectivités membres.

Répartition de l'actif et du passif

Etat des immobilisations acquises ou réalisées par le syndicat			
Compte	Montant	Amortissements (compte 28)	Collectivité bénéficiaire
2183 (Matériel Informatique)	5 399.43	5 399.43	
2184	3 748.66	3 748.66	
...			

L'ensemble des actifs ont une VNC (valeur nette comptable) de 0 €. L'ensemble de ces biens peuvent être sortis pour cette même valeur.

Le Site Internet commun aux trois offices de tourisme sera terminé et réglé à la date dissolution du Syndicat Mixte. Il convient de définir le porteur de l'opération qui bénéficiera des subventions acquises au projet mais non versées au jour de la dissolution.

Répartition des emprunts :

A ce jour, le Syndicat n'a souscrit aucun emprunt.

Transfert du personnel :

Une convention aura pour objet de préciser les modalités de la répartition du personnel, consécutif aux modifications induites à la dissolution du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle.

Les agents concernés par la future convention seront répartis de la façon suivante :

Collectivité d'origine :

Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle
Personnels concernés :

Nom de l'agent	Statut de l'agent (fonctionnaire, contractuel, contrat aidé)	grade	Durée hebdomadaire de service
Anne CAZIN	Fonctionnaire stagiaire	Attaché	35h
Stéphanie TOURENNE	Contractuelle	Rédacteur	30h
Mathieu BERTRAND	Contractuel	Attaché	5h
Il est à noter qu'un poste non pourvu à ce jour est inscrit sur le tableau des effectifs, à savoir :			
Animateur CLS	Contractuel (le)	Attaché	35h

Le Président indique qu'un recrutement est en cours pour pourvoir ce poste. Celui-ci, à date de dissolution, sera repris par la Communauté de Commune des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Collectivité d'accueil : Communautés de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires

Personnels concernés : Affectation des agents au 1er Juillet 2017

Nom de l'agent	Statut de l'agent (fonctionnaire, contractuel, contrat aidé)	grade	Durée hebdomadaire de service
Anne CAZIN	Fonctionnaire stagiaire	Attaché	35h

Collectivité d'accueil : Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Personnels concernés : Affectation des agents au 1er Juillet 2017

Nom de l'agent	Statut de l'agent (fonctionnaire, contractuel, contrat aidé)	grade	Durée hebdomadaire de service
Stéphanie TOURENNE	Contractuelle	Rédacteur	30h
Mathieu BERTRAND	Contractuel	Attaché	5h
Il est à noter qu'un poste non pourvu à ce jour est inscrit sur le tableau des effectifs, à savoir :			
Animateur CLS	Contractuel (le)	Attaché	35h

Le Président propose de délibérer sur ce point. Avant le vote Mr Chafiol précise qu'il est contre la dissolution du Pays ACV mais pour le reclassement du personnel.

Après délibération, le conseil de communauté, décide à 21 voix pour, 5 abstentions (Jalabert Bernard, Mola Virginie, Boisson Isabelle, Morali Jérôme, Leprovost Richard) et 3 voix contre (Chafiol Guilhem, Gaubiak Jean-Pierre, Rodriguez Jean-Claude) :

1. D'autoriser la dissolution du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle à compter du 30 juin 2017 ;
2. D'accepter les conditions de dissolution du Syndicat, telles que décrites ci-dessus ;
3. D'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

17 : ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Monsieur le Président expose au conseil qu'HERAULT ENERGIES déploie, depuis 2016, sur tout le territoire de l'Hérault, un réseau public pour la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Les premières bornes ont été mises en service fin 2016. 50 bornes sont aujourd'hui en cours d'étude et de construction.

Dans ce contexte, le syndicat organise et coordonne un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables ou thermiques. Considérant qu'il est dans l'intérêt de la communauté de communes d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables ou thermiques pour ses besoins propres, Considérant qu'eu égard à son expérience, le Syndicat HERAULT ENERGIES entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents, le conseil de communauté décide à l'unanimité:

- D'approuver l'acte constitutif (cf annexe), approuvé par le comité syndical d'HERAULT ENERGIES, du groupe-

ment de commandes pour l'achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables ou thermiques.

-D'autoriser le Président d'HERAULT ENERGIES, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les accords-cadres ou marchés dont la communauté sera partie prenante,

- D'accepter que la participation financière de la communauté de communes est établie conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

-D'autoriser le Président de la communauté de communes à signer tous documents relatif à cette adhésion.

18 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GOUPIL CONNEXION POUR LA MISE À DISPOSITION DU SITE DU TRIADOU

Monsieur le Président informe les membres du conseil qu'il a été contacté par l'association Goupil Connexion pour installer une placette d'alimentation au Triadou sur la commune de Saint Bauzille de Putois.

Cette implantation autorisée et agréée d'alimentation est à destination des vautours précoptères et autres espèces protégées de rapaces charognards et ce en accord avec la réglementation applicable.

Monsieur le Président propose de conclure une convention d'utilisation du site avec l'association Goupil connexion.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'association Goupil connexion.

19 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HÉRAULT POUR L'ORGANISATION DU 59ÈME CRITÉRIUM DES CÉVENNES

Monsieur le Président informe les membres du conseil qu'il a été contacté par l'association sportive automobile de l'Hérault pour présenter l'organisation du 59ème critérium des Cévennes. L'association a obtenu la réinscription du critérium des Cévennes au sein du calendrier du championnat de France des rallyes 2017 en y ajoutant la finale du nouveau championnat de France Junior et la finale de la coupe de France des rallyes VHC (véhicules Historiques de Compétitions).

Compte tenu des retombées économiques et touristiques potentielles, Monsieur le Président propose de leur attribuer une subvention de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à 25 voix pour, 3 abstentions (Jalabert Bernard, Boisson Isabelle, Mola Virginie) et 1 voix contre (Gaubiac Jean-Pierre) d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association sportive automobile de l'Hérault pour l'organisation du 59ème critérium des Cévennes les 27 et 28 octobre 2017.

CONSULTATION DE LA POPULATION DE SUMENE DANS LE CADRE D'UNE
REFLEXION SUR L'AMELIORATION DE L'OFFRE DE SOINS EN MILIEU RURAL

Questionnaire individuel et anonyme : la municipalité vous invite à déposer
à la Mairie ou à l'Escale dans la boîte spéciale à cet effet

COCHEZ LA REponse QUI CORRESPOND A VOTRE CHOIX

Si votre foyer est composé de plusieurs personnes, veuillez remplir un questionnaire par personne.

• **Quel âge avez-vous ?** 0/18 ans 19/40 ans 41/60 ans + de 61 ans

• **Etes vous ?** Femme Homme

• **Où consultez-vous votre médecin généraliste ?** Sumène Ganges Autre lieu

Autre lieu : pour quelle(s) raison(s) ?

.....

• **Où consultez-vous votre kinésithérapeute ?** Sumène Ganges Autre lieu

Autre lieu : pour quelle(s) raison(s) ?

.....

• **Où consultez-vous votre infirmier?** Sumène Ganges Autre lieu

Autre lieu : pour quelle(s) raison(s) ?

.....

• **A quelle pharmacie vous servez-vous le plus souvent ?** Sumène Ganges Autre lieu

Autre lieu : pour quelle(s) raison(s) ?

.....

• **Si vous avez de jeunes enfants, allez -vous à la PMI de Ganges ?** OUI NON

Autre lieu : pour quelle(s) raison(s) ?

.....

• **Comment évaluez-vous le temps d'attente chez votre médecin généraliste ?**

COURT MOYEN LONG

• **Quelle est la fréquence de vos visites chez votre médecin généraliste ?**

1 fois par semaine 1 fois par mois moins d'une fois par an 2 fois par an

• **Comment évaluez-vous la durée de consultation ?** COURT MOYEN LONG

• **Vous habitez en campagne; votre médecin généraliste se déplace-t-il chez vous?** OUI NON

• **Lorsque votre médecin est en congès, a-t-il un remplaçant ?**

il a un remplaçant il n'a pas de remplaçant

• **Si votre médecin n'a pas de remplaçant, que faites-vous en cas de besoin ?**

j'appelle le 15 Urgences de Ganges Autres médecins

• **Avez-vous des suggestions sur l'offre de santé sur le secteur de Sumène ?**

.....

.....

Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires, vous pouvez les télécharger sur le site Sumene.fr